



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES
DE LOT-ET-GARONNE**

**SAMEDI 16 OCTOBRE 2020
9 H 00**



(La séance est ouverte à 09 h 03 sous la présidence de M. TANDONNET)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M. DIONIS DU SEJOUR. - Bonjour, chers amis. J'ai décidé de vous surprendre et d'être à l'heure. Je vous salue toutes et tous. Merci d'être venu nombreux à notre Assemblée Générale. Merci à Monsieur le Maire de Tonneins. Je vais lui passer la parole et l'on fera ensuite un point sur le retour.

◆ 1°) Mots de bienvenue par M. Dante RINAUDO, maire de Tonneins.

M. RINAUDO. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, en vos grades et fonctions, bonjour à toutes et tous. C'est un plaisir et un honneur de vous accueillir en tant que maire du Lot-et-Garonne ici, à Tonneins.

Je vais vous dire deux mots. Je ne vais pas vous abreuver de phrases et de chiffres, mais j'ai quand même deux ou trois messages à faire passer.

D'abord, à Tonneins, nous sommes « à fond » sur la reprise de cette ville. Tonneins est en grande mutation aujourd'hui, sur deux axes essentiels : l'attractivité et les services à la population.

Pour nous, l'attractivité, c'est d'abord l'économie. L'économie à Tonneins marche très fort. Sur l'agglomération, mais aussi sur les autres zones de la ville, nous avons beaucoup d'installations d'entreprises.

Concernant la Manufacture du centre-ville, qui est « l'épine du pied » de la ville et du territoire, là aussi, nous avons lancé des opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et aujourd'hui, nous n'avons jamais été aussi près d'une solution. Vous en entendrez parler dans les semaines à venir, car on avance très fortement, en lien avec l'Agglomération, avec la Région et avec l'État par rapport au plan friches.

Concernant les commerces, nous sommes dans les Actions Cœur de Ville. Là aussi, on est « à fond » sur le centre-ville que l'on refait. Vous le voyez, il y a même des couleurs avec les parapluies. C'est une image, mais c'est cette image que l'on veut redonner.

L'habitat centre-ville est lui aussi le challenge de demain et comme toutes les villes moyennes, l'habitat de centre-ville dégradé doit être repris et est repris avec tous les outils que nous avons.

Le patrimoine de notre ville est extrêmement riche, ainsi que le tourisme, puisque nous avons des lieux uniques sur lesquels on développe aujourd'hui des choses essentielles.

Il y a également la culture, bien entendu - vous êtes dans une salle culturelle, mais ce n'est pas la seule -, avec un programme culturel. Je vous invite d'ailleurs à récupérer un programme à l'entrée. Vous verrez, il y en a pour tous les goûts. La culture, c'est aussi « l'orchestre à l'école » qui permet aux enfants de toucher un instrument. Regardez aussi ce que l'on fait par rapport à cela. Je trouve que

c'est extrêmement bien, avec des dédoublements de classes, etc. L'enseignement est le nerf de la guerre, pour nous aussi, avec ce travail sur les écoles.

Et puis, il y a les services à la population. Avec 140 associations au sein de la commune, nous avons à peu près tout ce que l'on veut. Le centre socioculturel, le point commun, insiste et agit pour les familles, sur la parentalité, etc., et le CCAS de la ville, après le COVID, a pu voir le désarroi de certaines familles et des personnes âgées.

La lutte contre les violences est aussi une thématique que nous portons d'une façon extrêmement forte. Récemment, vous avez vu que la Gendarmerie a créé sa cellule. Mais, avec ma collègue Sylvie MOUSSIER, nous avons déjà travaillé sur ces violences intrafamiliales. À cet égard, nous avons donc créé une cellule, un Comité de pilotage avec Habitalys, Chrysalide, la mairie et la Gendarmerie. Aujourd'hui, nous avons un logement où, à l'instant T, on peut extraire les gens qui sont victimes de violences et les mettre en sécurité.

Concernant les services à la population, le dernier point essentiel est la santé. Je n'aurai aucune prétention, aucune solution à donner contre le mal que nous vivons sur nos territoires, la désertification médicale. Je n'opposerai pas les différentes pratiques, libérales ou salariées. Je vous fais simplement part d'une expérience. Cela fait dix ans que l'on y travaille, trois ans que l'on fonctionne et aujourd'hui, sur notre ville, dans le cadre du centre de santé du bassin tonneinçais, en lien et en complémentarité avec nos 3 libéraux, on a 7 médecins. J'ai édicté une plaquette qui vous expliquera le fonctionnement de ce centre de santé qui fonctionne aujourd'hui, mais qui est fragile. La nécessité est d'augmenter les recettes et de pérenniser ce centre santé en fixant nos jeunes médecins. En effet, on a ici de jeunes médecins qui travaillent et l'on en a deux qui arrivent dans quelque temps. Il faut les fixer et pour les fixer, c'est la rémunération qu'il faut revoir. Pour augmenter les capacités d'accueil des patients, nous allons ouvrir un cinquième cabinet dans la ville.

Notre objectif, il est important de le dire, est d'ouvrir des antennes sur le bassin tonneinçais. Ce modèle-là est un modèle territorial et notre objectif est d'ouvrir une antenne à Terral et une antenne au Mas. Il s'agit aussi de demander - je le dis à l'Agglomération - de s'investir sur ce dossier innovant, lequel est un projet reproductible qui vient en complémentarité.

Aujourd'hui, on a un modèle à l'équilibre financier, c'est-à-dire que nos recettes sont équivalentes à nos dépenses. On optimise nos recettes avec pas mal de choses que vous verrez dans ce document. Mais, si l'on veut fixer nos médecins, il faut augmenter les salaires et pour augmenter les salaires, il va falloir créer un léger déficit. Je le prône et le dis au Président de la Communauté d'Agglomération : les collectivités doivent s'impliquer dans ce léger déficit, sinon, on ne les fixera pas. Cette précarité aujourd'hui peut donc se transformer en un essai gagnant, mais il faut le transformer.

Je finis en disant : que serait le bassin tonneinçais aujourd'hui si le centre de santé n'était pas là ? On a 3 000 ou 4 000 patients, autant d'inscrits, autant qui ne le sont pas. C'était important de vous le dire.

Juste un petit mot de plus sur le lac de Caussade. En tant que maire et en tant qu'agriculteur, je soutiens totalement les agriculteurs qui ont fait preuve de bon sens. C'est ce qu'ils demandent très souvent. Je soutiens la motion à 1 000 %. Je soutenais même la première. Je suis désolé de le dire. Ils parlaient de graves dysfonctionnements de l'État et c'est une réalité. Et lorsque l'on dit qu'il ne faut pas influencer la justice, je crois que l'on a la chance de vivre dans un pays démocratique libre, où la justice est libre et indépendante, où l'on peut dire les choses que l'on estime justes. C'est pour cela que je me permets de le dire. La Justice apprécie, mesure et juge de manière indépendante, car elle est empreinte de justice. Or, on a pu voir l'injustice qu'il y avait et l'incompréhension qui animait les agriculteurs à cette période.

Dernière chose : le 22 octobre, nous avons « Tonn'Emploi ». Nous avons un très gros salon de l'emploi sur notre agglomération et sur le bassin tonneinçais, avec de très nombreuses entreprises. Donc passez le message pour qu'un maximum de personnes vienne à cette journée unique où l'on sera très proche des entrepreneurs, des entreprises et de la formation. Que l'on ait une formation ou non, il faut venir ce jour-là.

Voilà, Monsieur le Président, merci beaucoup de m'avoir donné la parole.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cher maire, cher Dante, il y a de la passion dans ton discours d'accueil et bien sûr, il y a de la sympathie. Je voulais quand même vous dire que nous sommes nombreux aujourd'hui. Il y a 187 maires, ce qui est plus que d'habitude. Je voulais vous remercier, chacune et chacun, d'avoir pris le temps et d'être là ensemble. Je crois que c'est important. C'est important pour se connaître. C'est important aussi pour envoyer des messages forts à qui de droit et d'abord à l'État. Merci à tous ceux qui sont venus du Marmandais, du Villeneuvois. Je salue Monsieur le Maire de Villeneuve. C'est aujourd'hui une belle démonstration d'une famille qui sait se réunir quand il faut, à savoir, la famille des maires.

S'agissant de l'ordre du jour, Dante nous a souhaité la bienvenue et il a commencé à entrer dans le vif du sujet sur la santé, sur le lac de Caussade, etc. Je vais vous présenter l'ordre du jour. Il y aura de ma part un rapport moral sur lequel j'irai vite, car je prendrai ensuite la parole dans un autre discours, lequel sera « en présence ». L'un des buts d'un discours est qu'il soit entendu en « live » par notamment les Parlementaires, Monsieur le Préfet et les représentants de l'État. Autant faire du direct. On allègera donc un peu le rapport moral et l'on concentrera dans le discours, ce que j'avais à dire sur le rapport moral.

À la fin du discours, j'ouvrirai un débat sur la motion de Caussade. Après en avoir débattu en Conseil d'Administration, j'ai estimé qu'il était important que les maires se repositionnent trois ans après sur le lac de Caussade. Le message que je soumets à vos votes est simple : il faut régulariser le lac de Caussade. Telle est la motion. On a travaillé, on a écouté ce qu'un certain nombre de personnes nous ont dit. On l'a donc modifiée. Monsieur le Maire de Tonneins aimait mieux la première version que la dernière. Le but est, dans la mesure du possible, d'avoir la majorité la plus large pour envoyer un message fort. On y reviendra.

Sur le rapport moral, je vais donc aller vite. Je vais surtout garder ce qui concerne la vie de la famille des maires et je redirai dans mon discours les messages politiques.

Le rapport financier est important. On essaie de gérer en bon maire et en bon père de famille. C'est donc notre trésorier Olivier GRIMA, Monsieur le Maire de Castelculier, qui vous le présentera.

Je me suis engagé à pouvoir accueillir les personnalités à partir de 10 h 15, heure à laquelle on recevra Monsieur le Préfet et les personnalités.

Il y aura donc un discours de ma part, puis je vous présenterai la motion. Il y aura un quart d'heure de débat avec la salle, suivi du vote de la motion.

Il y aura ensuite la partie « formation permanente » de notre Assemblée Générale. Vous avez été nombreux à choisir le thème de la défense extérieure de la protection incendie. Je le comprends très bien, car le contexte réglementaire a bougé et pose des problèmes au niveau de l'urbanisme de tous les jours et coûte de l'argent,

On va donc écouter quelqu'un qui a travaillé le sujet, à savoir Franck MONTAUGÉ qui est Sénateur du Gers et qui a fait un rapport sur ce sujet. Il nous parlera donc des règlements départementaux, de l'impact pour les communes, etc.

Sur ce sujet, il y aura ensuite un débat et des questions, jusqu'à 11 h 00 environ.

Vers 11 h 15, le Procureur Général, le patron de la hiérarchie, côté État sur trois départements, viendra à notre Assemblée Générale et parlera de la priorité par rapport à ce que les maires remontent en termes de sécurité. Patrick MATHE, Procureur Général, nous proposera donc le protocole suivant : les maires pourront signaler directement les problèmes d'insécurité sur leur commune - non pas à la Gendarmerie ou à la Police, ce qu'ils pourront continuer à faire, on a envoyé un message très clair à cet égard en Conseil d'Administration -, mais ils pourront aussi adresser un signalement direct à Madame le Procureur de la République et à son équipe départementale. À 11 h 15, on aura donc un point important, « la sécurité », à savoir : comment l'information circule-t-elle, notamment entre les maires et le Procureur de la République ? Vous savez que l'enquête, l'instruction, appartient au Procureur de la République. On pense souvent qu'elle appartient à la Gendarmerie et à la Police : cela ne l'est que sur ordre du Procureur de la République.

Ensuite, les Parlementaires interviendront. Nous en avons quatre en chair et en os et un cinquième, Madame Sénatrice, qui est excusée et qui sera représentée par son suppléant, Gaëtan MALANGE. Pour leurs interventions, on leur a fait passer des messages très forts de contraintes et de concision : ils auront droit à 5 minutes par intervenant.

Le Préfet terminera sachant que l'objectif est d'être à table à 12 h 30.

Ce menu vous convient-il ?

(Approbation de la salle)

◆2°) Présentation du rapport d'activité 2021

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est à moi pour le rapport moral.

J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Sophie GARGOWITSCH, maire de Blanquefort-sur-Briolance, donne pouvoir à Daniel BORIE, maire de Saint-Vite ;
- Didier CAMINADE, maire de Cuzorn, donne pouvoir à Jean-Jacques BROUILLET, maire de Monsempron-Libos ;
- Jean-Pierre CAUSERO, maire de Clermont-Dessous, donne pouvoir à Dominique ORLIAC, adjoint au maire de Clermont-Dessous ;
- Gilbert GUERIN, maire de Dausse, donne pouvoir à Lionel FALCOZ, maire de Laroque-Timbaut ;
- Monsieur LALANE, maire d'Escassefort, donne pouvoir à Dante RINAUDO, maire de Tonneins ;
- Gilbert DUFOURG, maire de Fauillet, donne pouvoir à Marie-Chantal TRINQUE, adjointe au maire de Fauillet ;
- Christian JAMBON, maire de Gontaud-de-Nogaret, donne pouvoir à René ZAROS, maire de Varès ;
- Nicolas GRIS, maire de Saint-Colomb-de-Lauzun, donne pouvoir à Guillaume POULIQUEN, maire d'Agnac ;
- Philippe LAGARDE, maire de Lusignan-Petit, donne pouvoir à Patrick BUISSON, maire de Bajamont ;
- Christian DELBREL, maire de Pont-du-Casse, donne pouvoir à Lionel LABARTHE, maire d'Andiran ;
- Patrick LANDAS, maire de Saint-Martin-de-Villereal, donne pouvoir à Laurent PERIQUET, maire de Fongrave ;

- Patrick YON, maire de Saint-Pierre-de-Buzet, donne pouvoir à Christian GIRARDI, maire d'Aiguillon ;
- Jean-Pierre VICINI, maire de Thouars-sur-Garonne, donne pouvoir à Alain LORENZELLI, maire de Bruch ;
- Viviane CHABRONNERIE, maire de Tourliac, donne pouvoir à Françoise LABORDE, maire de Sauvetat-sur-Lède ;
- Jean-Pierre BENAZET, maire de Fals, donne pouvoir à Olivier GRIMA, maire de Castelculier ;
- Frédéric LEDUN, maire de Devillac, donne pouvoir à Guillaume MOLIERAC, maire de Villeréal ;
- Yohan VERDIÉ, maire de Lafox, donne pouvoir à Cécile GENOVESIO, maire de Saint-Caprais-de-Lerm ;
- Guillaume POULIQUEN, maire d'Agnac, donne pouvoir à Christel PICCOLO, maire de Peyrière ;
- Ric MARTIN, maire de Montastruc, donne pouvoir à Régine POVEDA, maire de Meilhan.
-

J'espère ne pas en avoir oublié. Si tel était le cas, merci de le faire savoir à Nicole et nous les intégrerons.

Nous avons un certain nombre de personnes excusées :

- Jean-Pierre TESTUT, maire de Cahuzac ;
- Corinne LECOURT, maire de Castella ;
- Jean-Marie BOÉ, maire de Grange-sur-Lot ;
- Anne-Marie CHAUMONT, maire de Lagupie ;
- Jacques LAMBERT, maire de Mézin ;
- Bernard AJON, maire de Saint-Antoine-de-Ficalba ;
- Mathieu TOVO, maire de Saint-Romain-le-Noble ;
- Emmanuel VIGO, maire de Seyches ;
- Jean-Claude BLAY, maire de Verteuil-d'Agenais ;
- David SANCHEZ, maire de Saint-Sixte ;
- Christian FAURE, maire de Savignac-sur-Leyze
- David SANCHEZ, maire de Saint-Sixte ;
- Jean-Pierre PAILLE, maire de Ferrensac ;
- Julie CASTILLO, maire de Casteljaloux ;
- Jean-Marie LAFOSSE, maire d'Hauteville-la-Tour.
-

Nous avons la tradition de faire mémoire de ceux qui ont disparu depuis notre dernière Assemblée Générale qui était le 3 octobre 2020 à Agen. Je voulais donc prendre le temps de les citer nominativement :

- Armand PERUZZETO, ancien maire de Frégimont ;
- Marcel GARROUSTE, ancien maire de Penne d'Agenais et longtemps parlementaire ;
- Simone DELVIT, ancienne conseillère municipale de Fumel ;
- Edmond BEHAGUES, ancien conseiller municipal de Villeneuve-sur-Lot (je le dis avec une grande d'émotion, car je l'ai beaucoup apprécié, une famille qui a marqué les Villeneuvois) ;
- Serge ARMAND, ancien conseiller municipal de Monheurt ;
- Bernard GENESTOU, ancien maire de Castelmoron-sur-Lot (nous étions nombreux à lui dire adieu dans son église de Castelmoron) ;
- Armand TUR, ancien maire d'Aubiac (je l'ai bien connu) ;
- Pierrette DULAC, conseillère municipale de Meilhan-sur-Garonne ;
- Gaston GOURDIN, ancien conseiller municipal de Lacapelle-Biron ;
- Claude DELAIRE, ancien conseiller municipal de Sainte-Bazille ;
- Alain LIANAS, ancien conseiller municipal de Cuzorn ;
- Didier MASSIAS, ancien maire de Feugarolles ;
- Bernard MOURGUES, ancien maire de Saint-Barthélemy-d'Agenais ;
- Armand SCHIRATTI, adjoint au maire de Saint-Hilaire-de-Lusignan ;
- Jean-Jacques SANOUDOS, ancien conseiller municipal de Tonneins ;
- Jean DUPONT, adjoint au maire de Barbaste ;
- Jean-Claude GERAUD, ancien adjoint au maire de Boé ;
- Hervé LINON, ancien maire de Cauzac ;
- Serge CADRET, maire de Seyches ;
- Colette BARJOU, ancienne adjointe au maire de Lauzun ;
- Georges FURHMANN, ancien conseiller municipal de Castelmoron-sur-Lot ;
- Alain VASSORT, conseiller municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot ;
- Yves DALL'ARMI, ancien conseiller municipal de Saint-Colomb-de-Lauzun ;
- Pierre CONSTANS, ancien maire de Couthures-sur-Garonne ;
- Louis ASTÉ, ancien maire de Castelculier ;
- René ROCHEREAU, ancien maire de Beauziac ;
- Maryse VULLIAMY, ancien maire de Lafitte-sur-Lot ;
- Albert ALLEGRET, ancien maire de Caubon-Saint-Sauveur ;
- Pierre REBEYREN, ancien maire de Fourques-sur-Garonne.

-

Si nous en avons oublié, je vous remercie de les nommer. Nous les associerons à ce moment de recueillement. Je vous propose d'observer à leur intention une minute de silence.

(Minute de silence)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vous remercie. Depuis notre dernière AG, des personnes ont été distinguées par la République de plusieurs manières. Je veux d'abord saluer, à l'occasion des promotions de Janvier et du 14 juillet, ceux d'entre nous qui ont la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Médaille d'Argent :

- Jean-Louis BARDINAUD, ancien maire de Saint-Pierre-sur-Dropt ;
- Laurent BELVES, ancien maire de Lalandusse ;
- Monique FORNASARI, adjointe au maire de Boé ;
- Guy GIACUZZO, maire de Saint-Pardoux-Isaac ;
- Daniel LUNARDI, adjoint au maire de Boé,
- Catherine MANDEIX, adjointe au maire de Boé ;
- Thierry RAFFAELLO, adjoint au maire de Puch-d'Agenais ;
- Pascal BIASUZZI, adjoint au maire de Montesquieu ;
- Gilbert BOUDON, adjoint au maire de Montesquieu ;
- Jean-Michel REBEL, conseiller Municipal de Frégimont.

Médaille de Vermeil :

- Jacques LESTIEU, conseiller municipal de Saint-Sylvestre-sur-Lot ;
- Christian DIEUDONNE, maire de Lalandusse ;
- Jean-Marc CHEMIN, maire de Rives ;
- Odette LANGLADE, adjointe au maire de Fumel.

Médaille d'Or :

- Raymond DELMOULY, conseiller municipal de Fumel.

Je voudrais saluer tout spécialement les deux des nôtres qui ont été distingués dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Régine POVEDA maire de Meilhan-sur-Garonne et Henri TANDONNET, maire de Moirax.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je le dis tout spécialement à Henri TANDONNET avec qui je forme un tandem heureux à l'Agglomération d'Agen, mais surtout qui, chez nous, a fait vivre pendant des années la Commission des Communes Rurales avec beaucoup d'implication. Finalement, c'est devenu un lieu où se former, où discuter. Il a fait de cette commission des maires ruraux quelque chose d'important. En votre nom à tous, je voulais féliciter Henri et Régine.

On entre maintenant dans l'activité de notre Association.

Qu'a-t-on fait depuis un an ?

On a eu pas mal d'événements qui nous ont percutés, nous obligeant à bouger. Vous allez maintenant repasser avec moi le film de l'année.

On a eu un épisode de crue en Lot-et-Garonne. On est bien placé pour en parler ici à Tonneins, puisque c'est d'abord le Marmandais et le Tonneinçais qui ont pris l'eau. En termes de montée de la Garonne, il s'agit de la crue la plus importante depuis 1981. Des digues ont rompu à plusieurs endroits et au niveau du Marmandais et du Tonneinçais, il y a eu une vraie ampleur de cette crue.

Qu'a-t-on fait ?

On s'est d'abord adressé directement aux maires concernés - encore une fois, il s'agissait de cette partie du Marmandais du Tonneinçais - en leur proposant un certain nombre d'aides matérielles et de mises à disposition de personnels municipaux. On a insisté alors pour que le Premier Ministre, Jean CASTEX, qui était en visite dans les Landes à Dax et Mont-de-Marsan, fasse un crochet à Marmande, ce qu'il a fait. Je le saluerai tout à l'heure, car il montre une disponibilité un peu extraordinaire en tant que Premier Ministre par rapport au territoire. Il est venu et on a pu l'alerter sur un certain nombre de choses. D'abord, il convient de lui dire que les prévisions qui étaient

données ne fonctionnent pas. Le système PREDICT qui nous alerte est aujourd'hui à améliorer. À force d'être sûr de donner des prévisions vis-à-vis desquelles tout le monde est bordé, on nous les donne trop tard. Sur un certain nombre d'évacuations, ce système est donc devenu inopérant, car nous sommes alertés trop tard. Or, un certain nombre de crues, notamment celle-ci, était prévisible compte tenu de ce que l'on savait de la Garonne à Toulouse et en amont. La Garonne est un fleuve prévisible, contrairement à d'autres fleuves de nos territoires. On a donc dit à Jean CASTEX qu'il fallait absolument travailler les systèmes d'alerte et les dispositifs de crise, car encore une fois, on a été prévenu trop tard.

Le deuxième débat que l'on a eu avec Jean CASTEX - certains d'entre vous doivent s'en souvenir - était à Marmande, dans la salle proche du SDIS. On a pu avoir un vrai débat, la question étant de savoir : qui paie les travaux qui restent à faire en termes de protection contre les crues ? Le message que l'on a souhaité faire passer à Jean CASTEX est que les intercommunalités n'ont pas les moyens de les payer seules. En effet, ces travaux étant très chers, il faudra bien que l'État, la Région, le Département soient partenaires des intercommunalités qui gèrent ces problèmes de crues. Autrement, un certain nombre de problèmes récurrents se reproduiront.

On a donc essayé d'être présent, non seulement dans l'aide à nos collègues concernés, mais aussi sur les problèmes de fond. De ce problème, retenir les points suivants : « alerte » et « financement des travaux restant à faire ».

Ensuite, l'année 2021 restera « une année COVID », une année où l'on a dû gérer une troisième et une quatrième vague. On a très vite travaillé avec l'Agence Régionale de Santé qui est venue devant le Conseil d'Administration pour organiser, vis-à-vis de chaque maire, la diffusion des informations sur l'endroit où en était l'épidémie. Je pense que cela a été assez bien fait. On pourra en discuter tout à l'heure.

Ensuite, on a été impliqué dans toutes les discussions sur le déploiement de la campagne de vaccination dans notre pays. Les choix avaient été faits par l'État et vous vous rappelez que ces choix étaient les suivants : on a commencé par les plus vulnérables, c'est-à-dire les personnes les plus âgées et les plus vulnérables en termes de comorbidités, puis ce fut le tour d'un certain nombre de professionnels de santé. Ces choix faits par l'État ne nous appartenaient pas, ce qui est normal, mais encore fallait-il que cela fonctionne. On a alors été rapidement très impliqué au niveau des EHPAD, des unités de soins longue durée. Tel était le premier dispositif.

Le deuxième dispositif qui a encore plus impliqué les maires était le déploiement des centres de vaccination. L'État était content de trouver les intercommunalités, que ce soit celle de Villeneuve, de Marmande ou d'Agen. Il faut être très conscient que dans cette affaire, nous avons joué un rôle

décisif sur le déploiement de la campagne de vaccination. Cela a été complété à la Clinique Esquirol à Agen, à Nérac, etc. Mais, si l'on est aujourd'hui à un taux de vaccination qui dépasse 80 % en schéma vaccinal complet, tout le monde a été très content de trouver des maires en termes de partenaires majeurs de cette affaire.

Pour ma part, je sais que c'est un débat sensible, mais il me semble que les fondamentaux de la campagne de vaccination française étaient bons, à savoir commencer par les plus âgés et les plus vulnérables, suivis par les professionnels exposés, puis, progressivement, aller vers les populations les moins exposées.

On peut aussi dire que le choix de garder la vaccination facultative est un bon choix. On n'allait pas mettre le pays à feu et à sang en obligeant les personnes à se vacciner. Déjà qu'il y a eu débat sur le passe sanitaire, je pense que le choix « facultatif » était bon. La gratuité de la vaccination était une spécificité française. Dans beaucoup de pays, les tests et la vaccination étaient payants.

Maintenant, il reste une zone floue sur les centres de vaccination : jusqu'à quand et concernant la troisième dose « oui, non, pour qui » ? Cela reste à préciser. Nous participons à toutes les réunions organisées par la Préfecture. J'y étais physiquement, tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 00, pour vous représenter. Bien sûr, on fera suivre les informations dès qu'on le pourra. Je répète que les choix ne sont pris ni à notre niveau ni au niveau du Préfet. Ils sont pris au niveau du Président de la République et du Conseil de Défense et de Santé qu'il anime. Cela concernait la vaccination. Je redis que l'on peut vraiment se regarder dans le miroir quant au rôle que l'on a joué et je vous en remercie chacune et chacun dans vos communes. Je pense que le Préfet y reviendra.

Je voudrais ensuite vous dire que l'on a eu un débat. Cela est en écho avec ce qu'a dit Monsieur le Maire de Tonneins sur la santé, la démographie médicale dans le 47.

On est en relation avec le Conseil Départemental sur ce sujet. À un moment, le Conseil Départemental a voulu nous faire signer un document qui partait d'une bonne intention, qui consistait à dire, sur cette question médicale, qu'il ne devait pas y avoir de concurrence déloyale entre les territoires. Pourquoi pas ? Sauf que c'est un sujet compliqué et sensible. Pour vous parler de ce que je connais, à savoir l'agglomération d'Agen, cette concurrence existe. Le maire d'Astaffort, Paul, m'a dit « Le médecin est parti à Foulayronnes, il faudrait faire du ménage chez nous ». « Faire du ménage » n'est pas simple. Nous devons d'ailleurs en reparler entre nous, car on ne fait pas ce que l'on veut dans cette affaire-là. Le texte du Conseil Départemental était plutôt de l'ordre du souhait. Or, il me

semblait qu'il ne fallait pas ajouter des souhaits, mais avoir des textes opérationnels. On en a débattu en Conseil d'Administration. Il y a donc un sujet, mais pour le moment, c'est encore un sujet à travailler qui n'est pas simple. Pour vous donner notre témoignage sur l'agglomération d'Agen, on n'a pas été spécialement efficace pour éviter ces transferts de médecins d'un point à l'autre de notre agglomération.

Après, il est vrai que ce sujet de la démographie médicale reste un sujet majeur. Vous nous le dites à chaque fois et vous avez raison. On a beaucoup de choses à faire. D'abord, il faut prendre conscience de l'ampleur du problème : en 10 ans, on a perdu 80 médecins sur l'ensemble du Département et cela va continuer compte tenu de la pyramide des âges. On voit bien le changement de pratique et de tendance de fond. Aujourd'hui, les promotions de médecins qui sortent de la faculté sont à deux tiers féminisées et la demande et la pratique sont très différentes des précédentes. On a donc aujourd'hui une situation qui fait qu'il va falloir que l'on fasse du neuf.

Que peut-on faire ? Il faut d'abord que l'ARS joue le jeu et qu'il y ait une répartition équitable des postes d'internes au sein des CHU, ce qui est loin d'être le cas. Les CHU ont tendance à se servir au niveau des internes. Il faut aussi que l'on accueille ces médecins. Tout à l'heure, le message qui a été passé par le maire de Tonneins était « Que vous le vouliez ou non, il existe un problème de rémunération des médecins ou d'avantages financiers ». Il va falloir en parler.

Il va aussi falloir que l'on plaide pour que la hiérarchie des actes - ce qu'il est permis de faire par les aides-soignants, ce qui est réservé aux infirmières et ce qui est réservé aux médecins - puisse bouger. On peut sans doute donner plus de choses aux aides-soignants en autonomie et plus de choses aux infirmières. Il faut aussi ouvrir ce débat-là.

Il va falloir également que l'on se mette sérieusement à la télémédecine médiatisée, c'est-à-dire au bout du fil, d'un côté Agen pour certaines spécialités, Bordeaux avec le médecin spécialiste (l'ophtalmologiste, le dermatologue) et de l'autre côté, par exemple à Varès, le patient doit être médiatisé par une infirmière. Dans la mesure où cela fonctionne dans de nombreux territoires, je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas chez nous.

Je voulais insister là-dessus, car à mon avis, nous avons ce sujet devant nous. Je veux donc relayer Dante et dire que, sur la santé, nous sommes obligés de faire du neuf. Il n'y a pas de statu quo possible. L'organisation avec uniquement les médecins libéraux qui faisaient des journées de 14 heures par jour, est finie. À partir de là, mes amis, au travail et de l'audace.

J'aimerais revenir maintenant sur ce que nous avons fait pendant la crise. Je vous ai dit que l'on était de toutes les réunions avec la Préfecture et il y en a eu beaucoup. Je n'en ai personnellement

manqué aucune. Depuis pratiquement 18 mois, j'étais tous les lundis de 11 h 00 à 12 h 00 à la Préfecture.

Sur le terrain, on a fait pas mal de choses. Je vous ai parlé des centres de vaccination, mais de nombreux maires nous ont détaillé ce qu'ils ont fait. L'Association a été un partenaire majeur lors de la pénurie des masques. Rappelez-vous. Maintenant, tout le monde a des masques, mais au début, cela n'a pas été le cas. Pendant longtemps, nous n'avions pas de masques. Nous avons donc été partenaires du Département, de la Région, mais aussi de fournisseurs que l'on avait identifiés : on a acheté des masques directement, puis on les a redistribués dans nos communes. Je veux aussi saluer tout ce que vous avez fait. Je sais qu'il y a eu des choses formidables, notamment des portages de repas, etc. Je veux donc souligner cet aspect-là.

Je change maintenant un peu de sujet. « Formation des élus ».

C'est une des traditions les plus solides de notre Association. Je parlais notamment du rôle de la commission des communes rurales. Je voulais d'ailleurs féliciter Alain LORENZELLI, maire de Bruch, qui a été élu Président de la commission des maires ruraux de notre Association. Je le dis et je le redis. L'Association des Maires a vocation à accueillir les 319 maires que nous sommes dans le Département. Que derrière, et c'est le cas, les maires ruraux de moins de 2 000 habitants disent qu'ils ont une spécificité, c'est vrai. Être maire d'Astaffort ou d'Agen n'est pas le même travail. J'aurais mauvaise grâce à le nier. Donc qu'il y ait une spécificité des maires ruraux et qu'une Commission au sein de l'ADM 47 veuille travailler là-dessus, je n'ai aucun problème avec cela, à condition qu'ils n'oublient pas d'être dans la grande famille des maires.

Nous travaillerons donc en bonne intelligence avec notre ami Gilbert GUERIN, mais chacun vit sa vie. L'association des maires ruraux vit sa vie. Elle est légitime sur la spécificité sur des maires ruraux, mais l'Association des Maires du Lot-et-Garonne est, elle aussi légitime à avoir sa Commission des maires ruraux, et notamment, d'animer la formation spécifique pour les maires ruraux.

En ce qui nous concerne, on a porté plusieurs journées de formation, dont une à Pont-du-Casse sur l'intercommunalité. On ne s'en rend pas compte, mais 40 % d'entre nous sont de nouveaux maires. Et lorsque l'on voit l'évolution de la complexité du mandat, l'une des choses les plus importantes que l'on a à faire est de prendre en main les nouveaux collègues et leur faciliter leur début de mandat. Cela n'est vraiment pas du luxe. Les fondamentaux d'intercommunalités sont les suivants :

- 4 juin 2021 : gestion des déchets ;

- 23 septembre 2021 : 92 participants sur la législation funéraire (les cimetières, le droit à l'inhumation, les reprises de sépultures, les emplacements, etc.).

C'était quand même un sujet. Je me permets de faire la publicité de ces journées qui sont très bien faites. Dites-le à vos nouveaux collègues.

De plus, nous avons eu une action spécifique sur les maires face aux violences. C'est pour cela que le Conseil d'Administration et moi-même, avons pris l'initiative d'inviter le Procureur Général. Il faut être très clair. C'est un contexte qui concernait plusieurs des nôtres très directement. J'étais avec Jean-Louis à la Préfecture mardi dernier, avec Michel PERAT, maire de Clairac, agressé, et le maire de Granges-sur-Lot, agressé. On aurait pu également parler de Casseneuil, de Lacaussade, etc. Cela fait donc partie de notre vécu et nous avons voulu réagir à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau préfectoral - vous verrez tout à l'heure le message que l'on a fait passer -, puis en termes de formation.

Nous avons été partenaires des journées de sensibilisation dispensées par la Gendarmerie sur « Comment gérer les incivilités au quotidien ? ». Nous avons fait 4 réunions :

- le 10 septembre à Lafox ;
- le 30 septembre à Sauvetat-sur-Lède ;
- le 14 octobre à Fauillet ;
- le 22 octobre Nérac.

Vous avez été 120 à participer aux trois premières sessions, ce qui veut dire qu'il y a vraiment un sujet. Jean-Louis me dit que, d'ici novembre, on fera, en synthèse, une réunion départementale sur ce sujet. Je vais faire vite, car Monsieur le Procureur vous l'expliquera, mais on a voulu travailler sur la manière dont les maires pouvaient signaler une priorité en matière d'incivilité. Pour être très clair, par rapport à certains jeunes qui pourrissent la vie de la ville ou du village, que fait-on ? À qui le signale-t-on ? Gendarmerie ? Procureur de la République ? On a voulu travailler sur ce sujet et cela a abouti à un protocole qui sera signé à la fois par les trois Présidents des Associations des Maires de la Cour d'appel. Vous savez que les Procureurs de la République sont calés sur la carte des Cours d'appel de France. Nous sommes donc avec le Gers et le Lot-et-Garonne en termes de hiérarchie judiciaire.

On a donc abouti à un protocole qui sera signé par les Présidents des 3 associations départementales des maires, les 3 directeurs départementaux en matière de Police, les 3 Généraux concernés en matière de Gendarmerie et le Procureur Général de la Cour d'appel, laquelle rassemble

le Gers et le Lot-et-Garonne. Je vous rappelle que l'objet du protocole est la lutte contre la délinquance du quotidien. Il ne concerne pas la délinquance plus grave, mais c'est cette délinquance-là qui nous concerne. C'est vraiment cette délinquance-là qui a agressé les nôtres, que ce soit à Clairac, à Granges ou à Casseneuil.

Le Procureur de la République viendra donc tout à l'heure et je vous demande d'être très attentifs. Je crois à ce protocole. En face de nous, à nos côtés, il y a vraiment une hiérarchie judiciaire motivée pour traiter en priorité ce que, nous les maires, nous signalerons correctement. Il faudra apprendre à signaler correctement les informations, les détails, dans le cadre tout à fait légal de l'article 40 de notre Code pénal, lequel stipule que lorsque l'on a connaissance d'un délit, il faut le signaler au Procureur de la République. C'est en application de cet article 40 que l'on va essayer de mettre au point une organisation très rapide, basée sur une messagerie qui arrivera en direct sur le bureau du Procureur de la République et qui sera traitée de manière prioritaire.

Retenez ce message : nous devons, nous aussi, faire une part du chemin. J'étais avec les collègues agressés et la question que leur a posée de manière insistante le Procureur Général est : quand et comment avez-vous signalé ? On travaille à partir de là. On est dans un État de droit. Si vous ne signalez pas ou mal, cela ne sert à rien. Si vous n'ouvrez pas une procédure, cela ne sert à rien. Nous devons, nous aussi, rentrer dans cette culture-là. Ce n'est qu'à ce prix-là que l'on aura une réactivité plus grande du monde judiciaire et policier. Voilà, globalement, ce que l'on a fait.

Avec sa nouvelle équipe, Alain LORENZELLI a donc pris en main la commission des communes rurales dont il est Président. Cela s'est tenu à Prayssas ce 18 septembre. Il ne sera pas des nôtres, car il a eu en dernière minute un empêchement familial grave et m'a demandé de l'excuser.

Les petites communes 0 à 250 : Marie-Christine CLUCHIER, Vice-Présidente, et Jean-Pierre ARONDEL de Cazideroque seront tous deux le tandem qui représentera ces communes.

Pour les communes de 250 à 500, on aura Christelle PRELON. Je la salue et la remercie de sa présence.

Gaëtan MALANGE, maire de Saint-Barthélemy, suppléant de Christine BONFANTI-DOSSAT viendra la représenter tout à l'heure et lira le message que Christine souhaite nous faire passer.

Pour les maires de 500 à 2 000 : On aura Jean-Louis COUREAU, maire de Puymirol, et Régine POVEDA, maire de Meilhan Sur Garonne.

Une belle équipe va donc continuer à travailler sur la formation des élus et sur les sujets qui les concernent.

La thématique abordée le 18 septembre était « les réseaux, électricité, télécom, gaz ».

Comment devons-nous faire avec les concessionnaires ?

Pour les communes rurales, que veut dire se mettre à la production d'énergie renouvelable ?

Qu'est-ce qui est, ou non, significatif ?

Comment travailler sur l'isolation des bâtiments ?

Faut-il mettre des stations GLV dès maintenant ?

On l'a fait avec un des nôtres, Jean-Marc CAUSSE qui est maire d'Aubiac et Président de Territoire d'Énergie 47. Je remercie Jean-Marc de sa grande disponibilité par rapport à chacune et chacun d'entre nous. Si vous avez un problème d'électricité, énergie renouvelable, etc., on a un Président de terrain qui, professionnellement, a par ailleurs fait toute sa carrière là-dedans. Servez-vous-en et branchez-vous sur Jean-Marc CAUSSE.

Je veux aussi saluer Madame le Maire de Monteton, Geneviève LE LANNIC.

On a également de très bons tandems de directeurs.

Florent, notre directeur, me fait remarquer que l'on n'a pas contrôlé le passe sanitaire. Le Préfet étant « à cheval », mettez s'il vous plaît vos masques lorsqu'il arrivera.

Je veux aussi saluer les directeurs d'Eau 47 et de Territoire d'Énergie 47, car nous avons des personnes de terrain de qualité.

Merci à ceux qui font vivre toute cette organisation, formations, réunions. Je voulais également vous remercier pour tout le travail que vous faites. Avec Florent, le directeur de notre Association, et avec Nicole, on essaie de vous donner un maximum d'informations. On a augmenté le volume d'informations que l'on vous transmettait. Je sais que vous les relayez et merci pour cela.

J'en ai terminé. Lorsqu'Olivier aura fini, on votera tout à l'heure les deux rapports. Olivier, c'est à toi. On passe aux finances.

◆3°) Rapport financier - Exercice 2020.

M. GRIMA. - Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Il me revient la charge de vous donner lecture du compte-rendu financier de l'exercice 2020 de notre Association des Maires du Lot-et-Garonne. Avant lecture, je rappelle que notre Association fait établir ses comptes par un cabinet d'expertise comptable qui s'appelle Auditeurs et Conseils Associés du Sud-Ouest. Depuis quelques années maintenant, nos comptes sont présentés selon les règles de la comptabilité d'engagement, et non plus selon les règles de la comptabilité de trésorerie qui n'étaient plus adaptées à nos besoins accrus de lisibilité

Ceci étant précisé, passons à la lecture des comptes.

Les produits de l'exercice 2020 s'élèvent au total à 129 577 € contre 238 277 € en 2019. Ces produits sont majoritairement des produits d'exploitation, pour un montant de 129 145 €. La principale variation des produits d'exploitation est liée à l'absence de voyage d'études en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a touché le monde entier. Il est à noter que les charges baissent pour les mêmes raisons.

Les cotisations des communes et EPCI sont stables, avec respectivement 87 000 € et 22 000 €. La subvention du Conseil Départemental est également stable, soit 2 600 €.

Les parrainages s'élèvent à 4 500 € (GRDF, ENEDIS, EDF).

L'Association a également enregistré 13 000 € de produits sur la vente de masques.

Les charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 109 627 € contre 235 412 € en 2019.

Comme pour les produits, la principale variation vient des charges d'exploitation et plus précisément de l'absence de voyage d'études.

Les autres charges sont globalement stables ou en légère diminution comme les frais de déplacement ou de réception qui sont en baisse de 3 000 €.

Les cotisations à l'AMF sont les suivantes :

- part « communes » : montant net de 38 658 €, soit une cotisation brute de 41 792 €, diminuée d'une ristourne pour paiement anticipé de 7,5 %, soit 3 134 € ;
- part EPCI : un montant brut de 10 017 € diminué d'une ristourne de 751 €, soit un montant net de 9 266 €.

-

Il est important de rappeler que la Ville d'Agen met gracieusement à disposition de l'Association un agent à temps plein, un directeur à temps partiel et des locaux. En frais de fonctionnement, cela représente une prise en charge de 50 000 € par an. Le résultat 2020 se solde donc par un excédent d'exploitation de 19 864 € et par un excédent net de 19 950 €. Je vous propose d'affecter cet excédent en report à nouveau afin de conforter nos fonds propres.

Je vous fais un point sur le patrimoine complet de l'Association.

Les fonds propres de notre Association s'élèvent à 153 819 €, y compris l'excédent 2020, notre patrimoine étant essentiellement composé de notre solde de trésorerie, soit 136 736 €, contre 131 595 € au 31/12/2019.

Je vous rappelle que notre ressource principale provient des cotisations départementales des communes et des communautés de communes, et que notre Association a toujours besoin de votre soutien pour poursuivre son action. Aux quelques communes n'ayant pas encore payé leurs cotisations, je leur demande avec beaucoup d'amitié de régulariser au plus vite leur situation.

La présentation étant terminée, je rends la parole au Président.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je rappelle le chiffre clé. Aujourd'hui, l'Association a des fonds propres à hauteur de 153 000 €. Pour quoi faire ?

Premièrement, concernant la défense des maires - je l'ai dit à chacun des maires qui étaient dans ce cas -, chaque fois qu'il y aura des frais de justice, nous prendrons en charge le maire qui sera engagé dans des contentieux qui l'engageront personnellement. Nous sommes là pour nous défendre, vous défendre, notamment en termes de frais de justice.

Deuxièmement, on est aussi là pour les événements, les coups durs, tout ce que vous pouvez imaginer, les crues, le vent, les intempéries, etc. Chaque fois qu'un problème spécifique frappe une des communes, la solidarité des maires doit fonctionner.

Troisièmement, il s'agit de nos actions de convivialité propres. Je l'assume devant n'importe qui et dans n'importe quel autre débat : je suis très décontracté sur les voyages. Si, nous, les maires, avons envie d'organiser un voyage de culture générale, nous le faisons. Je suis prêt à tenir tous les

débats publics que vous voulez là-dessus. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir des fonds propres qui soient significatifs.

Jean-Louis me signale qu'il faut que je remercie toutes celles et ceux d'entre vous qui passent du temps à représenter l'Association des maires du Lot-et-Garonne dans les commissions départementales.

L'Association ne pèse que si elle est présente. Que ce soit dans les commissions des maires ruraux sur la sécurité ou dans les commissions sur la fiscalité ou sur l'urbanisme, c'est parce que l'on est présent que l'Association est considérée comme un partenaire majeur. Donc merci à chacun d'entre vous qui faites des kilomètres et qui passez des heures à représenter l'Association des maires.

Nous avons donc deux votes : sur le rapport moral, puis sur le rapport financier.

Comme nous espérons un vote positif, je vais d'abord appeler les votes négatifs, puis les votes d'abstention. Nous verrons ensuite où nous en serons.

Nous passons au vote du rapport moral que je vous ai présenté :

Qui vote contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Je vous remercie de cette unanimité et je souhaite que l'on salue le Conseil d'Administration qui vient de recevoir ce quitus.

(Applaudissements)

Nous passons au vote du rapport financier présenté par Olivier :

Qui vote contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Je vous remercie également pour cette unanimité.

(Applaudissements)

Il se passe un événement extraordinaire : nous sommes en avance. Le Préfet est à l'heure. Nous allons donc accueillir les personnes qui vont nous rejoindre et nous allons entamer la seconde partie.

(Arrivée des services de l'État et des personnalités)

◆ DEUXIEME PARTIE - ASSEMBLEE GENERALE.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je salue en leurs grades et qualités, et je remercie d'abord Monsieur le Préfet d'être des nôtres aujourd'hui. Je précise à chacune et chacune d'entre vous à quel point vos présences individuelles nous honorent et nous satisfont.

Je voulais accueillir tout spécialement Franck MONTAUGÉ qui est Sénateur du Gers - je vous l'ai présenté tout à l'heure comme étant un des Parlementaires qui a travaillé - et qui est devenu spécialiste de cette question de la défense contre les incendies.

Au niveau du temps, les choses se dérouleront comme suit.

En présence de Monsieur le Préfet, je vais d'abord faire un discours qui reprendra notre année 2021. Puis, à la fin de ce discours, je vous présenterai - selon la décision de notre Conseil d'Administration - une motion concernant le lac de Caussade. Sur cette motion, nous prendrons un temps de débat d'un quart d'heure et il y aura ensuite un vote. Après cela, nous rentrerons dans la partie « défense contre l'incendie » et l'on donnera la parole à notre invité, Monsieur le Sénateur du Gers, Franck MONTAUGÉ. Puis, nous aurons une partie « débat-questions » sur ces sujets.

Monsieur le Procureur Général, bonjour. Vous êtes attendu. Votre venue, autant que celle de Monsieur le Préfet, fait partie de nos rites républicains auxquels nous tenons précieusement, mais la vôtre est extraordinaire.

Nous aurons ensuite l'intervention de Monsieur le Procureur Général, vers 11 h 15, puis nos Parlementaires interviendront avec Madame la Présidente du Conseil Départemental, que je salue.

Nous terminerons par l'intervention de Monsieur le Préfet, notre objectif étant d'être à table à 12 h 30.

INTERVENTION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LOT ET GARONNE

M. DIONIS DU SEJOUR. –

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de l'Association des maires ruraux,
Monsieur le Maire de Tonneins, cher Dante,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames et Messieurs les Directeurs des Administrations civiles déconcentrées de l'État,
Monsieur le Délégué Militaire Départemental,
Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie,
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie de Secours,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Chers collègues,
Chers amis,

Merci à toi, Dante, de nous accueillir à Tonneins. J'aurai l'occasion d'y revenir plus loin dans mon propos, mais je salue l'énergie que tu déploies dans la gestion de Tonneins, dans la droite ligne de ton prédécesseur, Jean-Pierre. Tu nous as parlé de tes lignes de force. J'aimerais en signaler une, qui est un défi, non seulement pour toi, pour l'intercommunalité Lot-et-Garonne, mais aussi pour le Département et la Région. Il s'agit de la reconversion de ce site exceptionnel qu'est la Manufacture. Il faut le voir à ce niveau-là : personne ne doit être exonéré de ce que deviennent les friches de Vianne et les friches de la Manufacture.

Le 3 octobre 2020, nous sortions de l'épidémie et nous nous réunissions à Agen pour notre première Assemblée générale, après, le renouvellement municipal. Nous nous installions et je vous présentais alors la feuille de route de notre Association pour les 6 prochaines années. Je voulais que l'on vive cette Assemblée générale comme un point d'étape de notre mandat et de la vie de notre maison commune, à nous les maires.

Mais, le bilan de notre Association est d'abord le bilan de l'action des maires. Ce n'est pas l'Association (c'est un outil de taille modeste) et c'est d'abord vous, les maires, qui avez un bilan. Le moins que l'on puisse dire est que 2021 a été une année chargée pour les maires. Il y a un an, je vous désignais comme « les maires du Coronavirus ». Cela reste vrai. Un an plus tard, force est de constater qu'en 2021, nous avons affronté la troisième et la quatrième vague et que notre mandat 2020-2026 portera la marque de la crise sanitaire. Dans cette crise, nous étions en première ligne pour protéger nos administrés, pas loin des personnels soignants : être aux côtés des plus fragiles, distribuer des

repas, assurer la continuité des services publics (la collecte, la Police, etc.). Au sortir de cette crise, nous sommes encore en première ligne pour faire redémarrer la machine, pour que la vie reprenne le pas sur l'angoisse et l'incertitude. Cet été, nous avons animé nos villes et nos villages, ce qui n'était pas simple. Nous avons accompagné la réouverture de nos commerces, la reprise de l'activité des bars et des restaurants.

J'en profite pour souligner la qualité de notre collaboration avec l'État et en premier lieu, notre collaboration avec vous, Monsieur le Préfet, Jean-Noël CHAVANNE, vous qui participez pour la première fois à notre Assemblée Générale. Depuis votre arrivée en Lot-et-Garonne, vous avez fait vivre ce fameux tandem maires/Préfet avec régularité et efficacité. Au nom de tous mes collègues, je veux vous en remercier. J'associe bien entendu à ces remerciements à vos collaborateurs les plus directs, en particulier Monsieur Morgan TANGUY, notre Secrétaire Général.

(Applaudissements)

Cette collaboration, nous l'avons en particulier mise au service de la campagne de vaccination. Franchement, sur la campagne de vaccination, nous les maires, nous avons répondu « présents ». Je voudrais m'attarder quelques instants sur ce dernier point. Dès le début de la campagne de vaccination, nous nous sommes mobilisés. Nous avons dit que nous étions prêts en locaux et en personnel, prêts dans nos mairies, prêts dans nos intercommunalités. Et dès début mars, les centres de vaccination municipaux ou intercommunaux prenaient le relais ou venaient compléter ceux des centres hospitaliers. Dès début mars, nous organisions les déplacements vers ces centres et, dès début mars, nos CCAS s'occupaient des plus vulnérables.

Je salue le travail accompli avec la délégation départementale de l'ARS. L'ARS est souvent une cible facile. Je vous demande, mes amis, de ne pas tomber là-dedans. Nous devons la réussite de la vaccination en Lot-et-Garonne à ce partenariat un peu inédit, triangulaire, entre l'État, l'ARS et les maires. C'était notre responsabilité collective, nous l'avons assumée et nous pouvons porter une partie de la fierté qui est de dire aujourd'hui que nous approchons des 80 % de la population éligible aux vaccinations, avec un schéma vaccinal complet. Nous avons pris notre part du travail.

Mais nous n'avons pas simplement géré la crise sanitaire. Nous avons été secoués par d'autres événements que nous devons garder en mémoire.

D'abord, les inondations de février ont touché le Marmandais.

Ensuite, un épisode de gel en avril a dévasté nos cultures dans tout le Département et a secoué le monde agricole.

Puis, des pluies torrentielles se sont abattues sur l'Agenais le 8 septembre dernier.

Au nom de tous les maires des communes touchées, le Marmandais, l'ensemble des communes agricoles, Agen et sa périphérie pour le 8 septembre, je tiens à remercier les services de l'État qui ont été mobilisés. Je salue notamment Monsieur le Colonel HOUZÉ, Monsieur le Colonel TOURNAY, notre nouveau directeur du SDIS pour le professionnalisme du SDIS à ce moment-là. Je salue également la Gendarmerie. Dans ces crises au quotidien, les maires sont le premier refuge de confiance et d'action. Il faut que cela fonctionne, que ce soit fluide et que l'on ait un souci de progression perpétuelle avec la Gendarmerie, la Police et le SDIS.

Si tout n'a pas été parfait, loin s'en faut, mes amis, il faut quand même que l'on apprécie l'air du temps. Les temps changent et nous sommes, nous les maires, à nouveau pris en considération. On pourrait discuter sur les raisons de ce retour en considération, mais c'est le cas. Permettez-moi de dire que c'est également le cas au sommet de l'État. À cet égard, je voudrais saluer le Premier Ministre, Jean CASTEX, qui, à mon avis, salue et incarne cette volonté nouvelle du Gouvernement et de l'État de travailler avec les territoires et les maires. Il est venu en Lot-et-Garonne à deux reprises. Il est d'abord venu alors qu'il était à Dax. Je l'ai sollicité pour qu'il vienne à Marmande aux moments des inondations aux côtés de nos collègues Monsieur le Maire de Marmande, Joël HOCQUELET, et Jacques BILLERIT et il est venu. Il est revenu le 29 juillet à Lamontjoie honorer une personnalité du corps préfectoral, mais aussi à Agen pour débloquent le projet stratégique pour notre Département de la RN21. Je me tourne vers Monsieur le Maire de Villeneuve. Je vais vous le dire, Jean CASTEX est fils de Vic-Fezensac, Monsieur le Sénateur, donc du Gers. Comme quoi, il est toujours bon d'avoir les Gersois avec soi. Je crois qu'il est naturellement en phase avec les territoires comme les nôtres. Je voulais donc saluer cette volonté et saluer un air du temps qui change. Cette volonté et cet engagement se traduisent dans les moyens à long terme pour le Lot-et-Garonne, pour les 319 communes qui le composent.

Lors de mon élection, je faisais un plaidoyer en faveur de cette fameuse « France périphérique », trop longtemps oubliée des grandes politiques publiques nationales et conjuguée au phénomène de métropolisation de ces 20 dernières années. Nous avons vu que la fracture territoriale devenait de plus en plus profonde et nous avons été plusieurs à alerter sur ce sujet. Ce qui devait arriver est arrivé : en octobre 2018, la crise des Gilets jaunes nous a rappelé, avec force, cette France à deux vitesses, la nôtre, de notre quotidien, et celle qui est plus éloignée de nous. La prise de conscience par l'État de l'ampleur de cette fracture était une question vitale pour notre démocratie.

Je veux saluer les réponses avec le grand débat national et surtout, les réponses avec le plan de relance. Le plan de relance est une réponse majeure et je salue l'effort inédit accompli par l'État,

notamment en matière d'investissement local pour entrer dans les grands enjeux du 21^e siècle : transition écologique, transition numérique, reconversion industrielle, formation, emploi des jeunes.

Je voudrais pointer notre attention sur un sujet vis-à-vis duquel on commence à faire des efforts, mais où il en reste encore beaucoup à faire. Il s'agit des friches industrielles, à propos desquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir directement avec Jacqueline GOURAULT. Je me félicite d'ailleurs qu'elle ait choisi un chemin qui, à mon avis est bon, lequel consiste à pérenniser en 2022 les aides stratégiques à la reconversion des friches. En Lot-et-Garonne, Monsieur le Préfet, j'aimerais que l'on ait tous conscience qu'il existe 3 chantiers majeurs qui comportent partout des enjeux de friches : les friches de Fumel, de la Manufacture de Tonneins etc. Il convient d'être conscient que les intercommunalités, quelle que soit leur bonne volonté, ne pourront pas se saisir de ces enjeux majeurs. Il faudra à leurs côtés, le Département, le Conseil Régional et l'État. On ne peut pas laisser longtemps sans réponse ces blessures que sont Fumel, Tonneins, Vianne et les autres.

Monsieur le Préfet, je vous laisserai bien sûr le rôle de parler du plan de relance.

Je veux souligner donc l'effort historique de l'État. L'État a bien fait. En 2020, le PIB français a connu un recul de 11 %. La réponse était la bonne et je crois que cela mérite d'être souligné.

Sur la simplification qui est une espèce de marronnier de nos discours, le moins que l'on puisse dire est qu'il y a encore du travail à faire. Monsieur le Préfet, on va le dire gentiment. On en reparlera tout à l'heure. À ce propos, vous avez devant vous le corps des maires qui a été profondément renouvelé : 40 % des nôtres sont de nouveaux maires. Certains d'entre eux sont brillants, certains ont été adjoints avant, mais 40 % des nouveaux maires sont tout d'un coup plongés dans la complexité administrative de l'urbanisme, des budgets, etc. Plus que jamais, notre Association a pour vocation de former, d'informer et de prendre en main celles et ceux d'entre vous qui sont de nouveaux maires.

Je me permets de vous rappeler les fondamentaux de notre Association.

Premièrement, défendre les maires. Je le ferai, Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur Général, avec gravité. En 2021, certains d'entre nous ont été victimes de violences inqualifiables. Je pense au maire de Clairac, je pense au maire de Grange-sur-Lot, je pense à Madame le Maire de Casseneuil. Je veux assurer chacun de vous du soutien le plus total de notre Association des Maires. À chaque fois, notre Association des Maires prendra l'ensemble des frais de justice que vous engagerez

pour vous défendre. Il ne faut pas que cela vous coûte 1 € et nous mettrons en place des systèmes de défense qui seront de grande qualité. Personne d'entre nous, victime de violence, ne doit se résigner. Personne.

Je vous le disais en octobre 2020. Le maire « à portée d'engueulades », oui, cela fait partie de notre travail, on l'assume - Monsieur le Procureur Général, nous avons le cuir tanné, nous sommes de bons filtres, n'encombrons donc pas la justice de choses inutiles -, mais le maire « paillasson » non. Je vous invite d'ailleurs à clairement marquer les limites vis-à-vis de certains de vos concitoyens et, pour ma part, j'essaie de pratiquer cela dans ce registre. Je sais que, pour la plupart, vous le faites.

De plus, le maire doit être mis au cœur des dispositifs de vigilance. Il est très souvent le premier témoin, voire des violences qui troublent la tranquillité de nos villages et de nos villes. Monsieur le Préfet, vous avez reçu en Préfecture une délégation de notre Association, merci, pour évoquer ce sujet avec Michel PERAT, le maire de Clairac, avec Jean-Marie BOUE, maire de Granges. Cela se décline dans un plan d'action que nous suivons depuis plusieurs semaines. À cet égard, je veux saluer l'implication personnelle dans cette affaire de Monsieur le Procureur Général et des nôtres, de Patrick MATHE et de Madame le Procureur de la République, Manuella GARNIER.

Mes amis, je veux vous en porter le témoignage, nous avons avec nous la chance d'avoir des personnes d'autorité qui ne trembleront pas. Je veux saluer personnellement Manuella GARNIER. J'ai une dette particulière envers elle. Nous avons un dossier très compliqué avec des zadistes violents qui avaient envahi la Technopole d'Agen Garonne. Madame GARNIER n'a pas tremblé : lorsqu'il a fallu organiser l'expulsion de la Technopole d'Agen Garonne, cela a été fait avec autorité. Nous devons donc être convaincus de cela. Nous avons des interlocuteurs de qualité, d'autorité et qui sont convaincus que ce que nous leur signalerons, nous les maires, est une priorité. Monsieur le Procureur Général vous parlera d'ailleurs de l'esprit du protocole.

Mais, on ne s'arrêtera pas là.

Premièrement, concernant la formation, merci au Parquet et à la Gendarmerie nationale d'avoir organisé les 4 journées de formation. Les maires ont été nombreux à venir. C'est une première et une réussite. De plus, vous avez été nombreux à demander à Madame le Procureur une dernière réunion de formation pour nous former à ces procédures. Quel type de signalement Madame le Procureur de la République veut-elle exactement ? Que devons-nous lui dire ? Faut-il apporter des preuves ? (Monsieur le Procureur Général y reviendra.) À qui transmettre le signalement ? Il va falloir que l'on progresse, nous aussi, sur cette question de la qualité des signalements.

Cette réunion, voulue notamment par notre nouveau collègue, le Président de la commission des maires ruraux, se tiendra au mois de novembre, ce qui sera également une première. On la centrera sur : comment échanger avec les services de Monsieur le Procureur Général ?

Au cours de la dernière réunion à la Préfecture, les maires présents ont mis en évidence un problème de communication que l'on ne résoudra pas uniquement par ce problème du signalement. Ils ont dit « Il nous manque une instance. On comprend que Madame le Procureur de la République ne puisse pas aller à Clairac, à Grange, etc., mais il nous manque quelque chose qui soit comme une réunion de sécurité très opérationnelle, comme à l'échelle du canton ». Je pense qu'il y a là une bonne idée à construire. Concernant ces fameux jeunes qui nous pourrissent la vie, ceux-ci sont très souvent sortis des radars de l'Éducation nationale et il serait bien qu'ils y rentrent à nouveau.

Défendre les maires, c'est aussi mieux les informer et les former. Par rapport à la situation sanitaire, on a « mis le paquet » dessus. Depuis 18 mois, tous les lundis, Monsieur le Préfet organisait une réunion. Je veux aussi saluer Madame Béatrice LAGARDE qui était votre prédécesseur. On a donc vraiment eu de l'information en première main. J'y assistais tous les lundis et nous avons fait le maximum pour vous relayer ces informations, ce qu'il faut continuer à faire. Au moment du fameux passe sanitaire, nous avons même fait un guide à votre usage. Plusieurs formations ont été organisées et en 2022, nous vous proposerons un nouveau cycle de formations.

Nous allons passer de la théorie à la pratique avec Monsieur le Sénateur - Monsieur le Sénateur, merci d'avoir pris du temps ce matin pour nous présenter un rapport écrit avec le Sénateur MAUREY.

Outre la défense des maires, il conviendra de travailler sur le problème de la délinquance du quotidien. Il s'agit de notre priorité.

Deuxièmement, concernant la convivialité et la culture générale, notre ambition est la suivante : faire vivre la convivialité entre nous et augmenter collectivement et individuellement notre niveau de culture générale. Nous sommes très à l'aise sur ces sujets, quelle que soit la personne qui souhaiterait en débattre avec nous.

Premièrement, je veux vous faire la publicité du Congrès des maires qui se déroula les 16, 17 et 18 novembre à Paris. Ce Congrès des maires est particulier puisque Monsieur François BAROIN, notre Président national, arrête. Il y a donc une compétition puisque seront candidats : Philippe LAURENT, maire de Sceaux, Secrétaire Général de l'Association des maires de

France au niveau national et David LISNARD, maire de Cannes. Mes amis, à vous de participer à cette élection.

Pour la première fois, le vote est entièrement en ligne.

Je rappelle que tous les adhérents à jour de cotisation peuvent voter, soit personnellement, soit en donnant un pouvoir.

Je rappelle d'ailleurs que les 319 communes du Lot-et-Garonne sont adhérentes à notre Association. C'est la première fois que nous parvenons à avoir un quadrillage absolument complet du territoire. Quelqu'un qui est à la fois maire et Président d'EPCI a deux voix, à condition qu'il ait payé deux fois.

Comment voter ?

Vous avez dû recevoir un courrier avec votre identifiant personnel et votre code d'activation. Si vous rencontrez des problèmes, appelez Nicole. Vous pouvez voter du mardi 16 novembre à 17 h 00 au mercredi 17 novembre à 15 h 00.

Ceci concernait la vie de l'AMF.

En 2022, nous vous proposons un nouveau voyage. Cela fait 2 ans que nous n'en avons pas fait et nous en ferons donc à l'automne 2022. Lorsque les dossiers seront bien cadrés, vous serez sollicités pour décider entre les deux destinations proposées.

Encore une fois, soyez très à l'aise, voire offensifs là-dessus. D'abord, nous payons et si nos conjoints viennent, ils paient. Ensuite, l'Association fait un effort par rapport aux personnes qui, dans le collège des maires, peuvent être gênées. Nous avons le droit de le faire. Cela s'appelle « la solidarité dans l'Association ». Vous pouvez être à l'aise par rapport à vos concitoyens là-dessus, soyez même très offensifs. Pour ma part, je défends à 140 % ces voyages. Un bon maire est un maire dont les yeux sont ouverts sur le monde extérieur et qui a un minimum de culture générale pour comprendre le monde dans lequel l'on est.

Je voudrais en profiter pour saluer les personnes qui travaillent dans l'Association : Nicole MAITTE, dont je salue l'implication, ainsi que notre directeur. Ils travaillent, ils défendent les maires et ils sont sur nos fondamentaux.

(Applaudissements)

Le 3 novembre dernier, je disais : « La défense des maires c'est bien, on l'a toujours fait depuis plus de 100 ans. La convivialité entre nous et la culture générale, c'est bien, on l'a toujours fait ». Mais, il existe une dimension vis-à-vis de laquelle nous devons être clairs : nous sommes maintenant une organisation d'influence et je veux que l'on se définisse comme cela. Cela veut dire que nous, les maires, nous nous organisons pour défendre les convictions que nous partageons de manière majoritaire. Nous avons donc comme raison d'être l'influence des maires du Lot-et-Garonne. Nous avons la capacité collective de peser en engageant notre Association dans des arbitrages majeurs et symboliques.

Je vous ai parlé des violences contre les maires et je vais maintenant vous parler du lac de Caussade. Je soumettrai tout à l'heure à vos votes une motion qui vous engagera collectivement et qui donnera au Conseil d'Administration et à votre serviteur, Président de l'Association, des obligations d'action.

Oui, je souhaite que 3 ans après, nous nous prononcions à nouveau sur le lac de Caussade. Nous en avons débattu en Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration a approuvé le principe d'une motion qui vous a été distribuée.

En quelques mots, je vais vous en donner les fondamentaux.

Rappelez-vous. On est au Temple-sur-Lot en décembre 2018, au moment qui a été paroxystique sur l'exaspération du monde paysan dans nos campagnes. Je le dis avec infiniment de respect pour l'État et pour la légalité républicaine, mais sur le coup, notre Assemblée Générale dénonçait le volte-face de l'État après de longues années de travail partagé entre les services de l'État et la Chambre d'agriculture : l'autorisation donnée, l'autorisation reprise.

Je veux aussi en appeler à toutes celles et ceux qui auront à s'intéresser à cette affaire. Je le fais à titre personnel, de manière à ce que ce soit très clair. Il faut avoir la mémoire de ce contexte, de ces longues années de travail, de détails. J'ai lu tous les rapports de cette affaire. Les services de la Chambre d'Agriculture avec les services de l'État ont travaillé sur tout : sur la biodiversité, sur les compensations, sur tous les aspects écologiques, économiques, sociaux. Ils étaient parvenus à quelque chose d'une grande qualité, entre l'État et le monde agricole. Et, à ce moment-là, il y a eu cette décision, pour nous, illisible et incompréhensible. Je fais le vœu personnel que l'on n'oublie pas le contexte de cette construction du barrage, en prenant en compte à quel point l'exaspération de nos agriculteurs était à son comble lorsqu'ils ont décidé de réaliser ces travaux. Ils l'ont fait de manière illégale et l'on n'est pas là pour le cautionner. Vous avez face à vous des personnes qui sont extrêmement respectueuses de la légalité républicaine, mais ils l'ont fait à un niveau d'exaspération extrême, en

réponse à ce que je n'ai pas peur d'appeler « les dysfonctionnements de l'État » sur ce dossier. En tant que maires, nous sommes respectueux de la légalité républicaine, nous sommes bien placés pour parler et pour dire « Gardez cette mémoire ». Oui, il y a eu des actes illégaux. Non, nous, les maires, nous ne les cautionnons pas. Mais oui, ils étaient le fruit d'une exaspération qui était compréhensible du monde paysan, devant une politique publique qui était devenue illisible.

Mes amis, après 3 ans d'exploitation, le lac a démontré son utilité. Le rapport des inspecteurs généraux qui sont venus est clair. J'ai passé des heures avec eux sur ce rapport, à démontrer l'utilité écologique, sociale et économique du lac. Oui, il faut sortir par le haut de ce contentieux larvé, interminable. Chers collègues, je souhaite que, par la motion, nous renouvelions notre soutien à la construction du barrage du lac de Caussade, en demandant à l'État d'appliquer les recommandations de la mission d'inspection et de dire un message simple : régularisez le lac. Tel est le sens de la motion. Voici un sujet sur lequel on n'a jamais fléchi. Nous avons le mérite de la constance dans notre soutien aux agriculteurs. Mes amis, nous devons continuer.

Je termine ce propos.

Chers collègues, chers amis, si notre quotidien est de plus en plus complexe, si nous devons faire face à des événements exceptionnels - l'épidémie en est une -, il demeure que personne n'a été forcé à être candidat à être maire. Nous l'avons voulu et nous avons eu raison. C'est de loin le plus beau mandat des mandats de la République et des mandats de notre démocratie représentative. C'est celui de la proximité des petites choses et des grands projets, et de la confiance avec ce qu'elle implique d'exigence et de passion.

Pour nous accompagner, nos collaborateurs et l'équipe du Conseil d'Administration sont à votre disposition. C'est ensemble que nous devons faire vivre nos communes et défendre les valeurs et les causes qui nous sont chères. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Je vais maintenant procéder à la lecture de la motion, après laquelle il y aura un débat, puis le vote. Ce vote étant important, j'appellerai d'abord les votes « pour », les votes « abstention », puis les votes « contre ».

Avant de lire la motion, je souhaite dire que cette motion est la dernière mouture que vous avez eue tardivement. Pourquoi ? Un certain nombre d'entre vous m'ont fait deux types de remarques.

La première remarque était de dire que, premièrement, on ne parle pas d'un contentieux avec les services de l'État. Les services de l'État, ce sont des fonctionnaires et l'on parle d'un contentieux avec l'État. Je pense que ce distinguo est tout à fait juste.

Deuxièmement, vous avez souhaité que le paragraphe où l'on interpelle les gens qui vont devoir juger d'un certain nombre d'actes soit sorti. Pour ma part, je crois au droit d'interpellation des juges, lesquels jugent en conscience et au nom du peuple Français. Mais, encore faut-il que, de temps en temps, le peuple Français puisse les interpeller. Qu'une décision de justice s'applique ensuite sans la discuter, c'est aussi ma conviction, mais, en amont, il me semble que ce droit d'interpellation est démocratique. Il n'empêche que certains d'entre vous ont souhaité qu'on le sorte. Je l'ai sorti. Pourquoi ? Parce que sur cette affaire, l'unité de notre famille est première. Et j'espère que, sur ce vote, nous aurons une large majorité, voire l'unanimité.

C'est la raison pour laquelle vous avez une motion qui été changée. Je vous en fais lecture :

« L'Association départementale des Maires du Lot-et-Garonne réunie en Assemblée Générale le samedi 16 octobre 2021 à Tonneins a adopté la motion suivante :

Le 1^{er} décembre 2018, notre Association adoptait à l'occasion de notre Assemblée Générale, à l'unanimité, une motion de soutien à la réalisation du lac de Caussade.

Nous dénoncions alors le volte-face incompréhensible de l'État qui interdisait la construction du barrage et du lac, après l'avoir pourtant autorisée par arrêté préfectoral et après de longues années de travail partagé entre les services de l'État et ceux de la Chambre d'agriculture.

Nous témoignions alors de notre soutien le plus total aux agriculteurs et partageons leur exaspération face à une décision brutale et incompréhensible pour toutes les forces politiques et économiques locales.

Aujourd'hui :

Considérant qu'après 3 années d'exploitation le lac a démontré son utilité,

Considérant le rapport de la mission d'Inspection générale qui, à l'été 2020, a validé l'intérêt écologique, social et économique de cet ouvrage,

Considérant qu'une issue doit être trouvée à un contentieux larvé et interminable entre d'une part nos agriculteurs et les élus locaux, et l'État d'autre part, les maires du Lot-et-Garonne :

- Renouvellent leur soutien à la construction du barrage et du lac de Caussade ;
- Demandent à l'État d'appliquer les recommandations de la mission d'inspection dans une démarche d'apaisement et « de sortie par le haut » de ce conflit ;
- Demandent à l'État de régulariser définitivement l'existence du barrage et du lac en menant pendant les deux hivers qui viennent, pour faire les analyses (hiver 2021) et les travaux correctifs nécessaires (hiver 2022).

L'Association des maires mandate son Président et son Conseil d'Administration pour accomplir toutes les démarches nécessaires et parvenir à ces objectifs. »

Voici la motion. Je vous propose à présent un temps de débat. Des prises de paroles sont-elles demandées ?

Monsieur VENTADOUX (maire de Pujols). –

Monsieur le Président, chers amis, je souhaite prendre la parole pour vous dire que je suis en désaccord avec cette motion et que je vous demande par conséquent de bien vouloir la retirer. Je suis en désaccord avec cette motion pour deux raisons.

La première raison est le respect des décisions de justice qui ont été prises, et mon attachement à la défense que je fais de l'État de droit et de l'autorité légitime de la République. Les décisions de justice, vous les connaissez. Il n'y a pas moins de deux juridictions qui ont été mobilisées sur ce sujet du lac de Caussade :

- la juridiction administrative, en première instance, puis en appel, a défendu et confirmé l'arrêté d'interdiction de construction de ce lac, au motif du non-respect d'aménagement de l'eau (on pourra en discuter, si vous le souhaitez) ;
- la juridiction pénale, en première instance, a condamné les protagonistes de la construction de ce lac, et la confirmation, ou pas, de cette décision de justice est prévue en appel à la fin de ce mois.

On peut donc interpellé une décision de justice, mais on doit aussi la respecter au regard de l'État de droit qui est - vous l'avez dit dans vos discours précédents - régulièrement attaqué. On est ennuyé par un certain nombre de personnes qui ne respectent pas le droit. Il ne s'agit pas que des voleurs de mobylettes. Il s'agit de tout le monde et tout le monde est égal devant la loi.

La deuxième raison est l'eau, bien sûr. L'eau est un bien commun, indispensable à la vie de chacun. Or, dans les mois et les années à venir, les enjeux de l'eau vont être cruciaux, que ce soient des enjeux de quantité - on lit dans les rapports scientifiques -30 % d'eau disponible dans les années à venir - ou des enjeux de qualité. Vous le savez, mais ce n'est pas le sujet, l'eau étant polluée, sa dépollution est nécessaire et nous coûte cher à tous.

Sur cette question de l'eau, bien commun et indispensable à la vie de tous, il ne s'agit pas pour moi de nier le besoin en eau de l'agriculture. Il n'y a pas d'agriculture sans eau. Il ne s'agit pas pour moi non plus de refuser les retenues d'eau. *(Quelques applaudissements et réactions dans la salle.)* Je suis étonné que cela vous étonne. Par contre, je crois qu'une réflexion doit être menée sur l'usage de l'eau par l'agriculture. Ce n'est pas moi qui le dis. Vous disiez qu'il allait falloir faire preuve de capacités d'innovation sur un tas de sujets (la santé, etc.), mais sur l'agriculture et sur l'enjeu de l'eau, bien évidemment, cela nous interroge. Nous devons tous être aux côtés de nos agriculteurs sur ce sujet important, car n'oublions pas qu'ils nous nourrissent. Mais, on sait aussi que les agriculteurs ne sont pas les seuls usagers de l'eau. L'eau est un bien commun, indispensable à vie de tous et de chacun.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur VENTADOUX, il va falloir conclure.

M. VENTADOUX. - Oui, mais je crois que vous avez parlé beaucoup plus que moi sur ce sujet. Permettez-moi quand même d'intervenir un petit peu, puisque je crois savoir que je serai un des seuls à intervenir pour défendre ma position. *(Quelques huées dans la salle.)* Pour conclure, je vous demande de retirer cette motion pour ces deux raisons principales : le respect des décisions de justice et de l'État de droit, pour un enjeu sur l'eau qui doit aller bien au-delà du seul lac de Caussade, et qui doit savoir rassembler tout le monde dans un esprit d'apaisement, vous l'avez justement dit. Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Quelques éléments de réponse par rapport à ce que vous dites. Il va de soi que, sur la vie ordinaire, vous à Pujols et moi à Agen, avec tous les collègues, nous respectons des décisions de justice tous les jours. De votre famille politique, lorsque j'entends cela, je ne vous ai pas entendu lorsqu'il fallait expliquer aux Zadistes de la Technopole Agen-Garonne qu'ils étaient en position illégale.

(Applaudissements dans la salle)

Vous aviez émis une parole spécialement discrète. Attention à ne pas être « prenable » en ce qui vous concerne sur ce terrain-là.

Je vous l'ai dit. Plusieurs d'entre vous m'ont demandé de ne pas se mêler de ce qu'il se passait le 28 octobre. Je l'ai entendu. J'ai sorti ce paragraphe, même si je pense que les citoyens sont en droit d'interpeller la justice. Mais, un certain nombre d'entre vous, je pense à Nicolas LACOMBE, m'a demandé ne pas aller sur ce terrain-là pour la sortie de la motion. Cela est clair, nous sommes allés dans votre sens.

Sur l'eau, vous êtes sur une position idéologique. Plus aucun climatologue ne nie la nécessité de s'adapter au changement climatique et de faire du stockage d'eau en hiver. Il n'y a que vous qui êtes sur cette position. Il faut donc que vous bougiez. Car, encore une fois, du point de vue météorologique, on ne peut que constater que les pluies ont changé, qu'il n'y a pratiquement plus de pluies d'été et qu'elles sont concentrées sur les mois d'hiver, et ne pas stocker l'eau d'hiver. C'est simple. Cela fait partie du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique que l'on devra faire. J'ai passé des heures avec la mission de l'Inspection générale et aujourd'hui, Monsieur le Maire, sur ce point, vous avez raison. Lorsque je dis que le lac a été confirmé dans son utilité écologique, cela a été fait par toute la communauté et d'abord par la communauté scientifique des climatologues. Voilà ce que je pouvais vous apporter comme éléments. Pour ces deux raisons, nous ne retirerons pas la motion. Qui veut s'exprimer ?

Mme COMBRES (Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine). - Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs et élus, je fais juste un aparté. Je rends hommage à Sophie BORDERIE qui représente la gent féminine et dans ce sens, sur l'ensemble de la commune, on voit que l'on a encore beaucoup de progrès à faire.

(Applaudissements)

Concernant le lac de Caussade, pour sortir de l'idéologisme dans lequel vous voulez nous enfermer mon cher Jean, je vais sortir de cet effet-là et je vais vous apporter des éléments factuels.

Premièrement, on ne peut pas le nier, c'est un projet illégal. Je ne reviendrai pas dessus. Yvan VENTADOUX l'a fait.

La deuxième chose est que la meilleure façon de stocker de l'eau aujourd'hui - je pense qu'il faut avoir cet éclairage purement scientifique et non idéologique - est de la stocker dans un sol organiquement riche de qualité. Pourquoi ? Car l'eau stockée dans un humus riche ne s'évapore pas, alors que l'eau stockée dans des zones condensées, c'est-à-dire dans des zones de réserve, s'évapore et assèche les terrains tout autour de ces zones de réserve encore plus que s'il n'y avait pas ces emplacements de réserves d'eau. Tous les scientifiques le disent aujourd'hui : la façon la plus efficace de stocker de l'eau est d'avoir des sols riches organiquement et en très grande qualité, à part que la plupart de nos sols a été complètement appauvrie. Pour l'instant, on ne peut donc plus stocker cette eau.

Allez voir Vincent BRETAGNOLLE, un scientifique du CNRS extrêmement reconnu, qui travaille sur des zones d'expérimentation à Chizé et qui dit que c'est la meilleure solution. Préservons donc la richesse organique de nos sols et, à ce moment-là, on aura un stockage de l'eau efficace. Cela est un fait. Par ailleurs, ce qu'a dit Yvan VENTADOUX est vrai : l'eau est un bien commun. J'ai eu l'occasion de le dire lors de réunions plénières à la Région : oui, évidemment, il faudrait que l'on ait, à certains endroits, des réserves d'eau, mais si l'on veut que ce soit accepté et acceptable, il faut mettre autour de la table l'ensemble des usagers de l'eau.

Pour avoir des faits précis qui ne soient pas de l'idéologie, si l'on ne veut pas vivre ce que l'on a vécu il y a 2 ans - alimenter des communes de Corrèze par des camions-citernes d'eau pour avoir de l'eau potable -, si l'on ne veut pas connaître les nappes phréatiques extrêmement basses de la ville de Poitiers dans laquelle il y avait tellement peu d'eau que l'on retrouvait des concentrés de pesticides interdits depuis plus de 15 ans, mais qui étaient encore présents au fin fond des nappes d'eau, si l'on ne veut plus connaître cela, il va vraiment falloir rentrer dans une véritable transition agroécologique qui réduise fortement les pesticides.

(Réactions dans la salle)

Si. Cela est important puisque ce sont ces pesticides qui ont détruit nos sols, qui ont détruit notre matière organique et qui polluent nos nappes phréatiques. Si l'on ne passe pas par-là, on ne parviendra pas à avoir de l'eau pour tous ces usages.

Il ne faut pas oublier que l'État a mis en place et a proposé des PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) et un Projet de Territoire ne se résume pas seulement à une catégorie sectorielle, comme l'agriculture qui doit parler et défendre le message de l'eau.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il faut conclure. Je vais te donner également quelques éléments de réponse.

Il n'y a pas ici un maire, pas une maire... Parce que tu t'attaques à la féminisation. S'il y a une instance où maintenant on y est contraint par la loi. Mais je veux saluer celles d'entre nous qui ont pris des responsabilités de maire. Elles ne sont pas « une ». Je les vois aussi dans la salle.

Concernant « l'eau bien commun », il n'y a pas une personne ici qui ne le niera. Pas une. Le projet partagé, oui bien sûr. Tu as raison de dire que les agriculteurs ne sont pas les seuls utilisateurs. Mais même s'ils sont des utilisateurs vitaux, ils sont dos au mur. Et encore heureux que l'on ait fait le lac pour les grandes exploitations qui étaient dos au mur dans cette affaire. Mais, la seule condition est que les PTCE ne soient pas des machines à ne rien faire. Qu'est-ce qui a mis le feu à Caussade ? Ce sont les années de travail passées en commun où l'on a abouti à un accord de qualité et où, sur des pressions politiciennes à Paris, cet accord a été déchiré. C'est ce qui a mis le feu. Il faut le dire.

(Applaudissements dans la salle)

M. FALCOZ (maire de Laroque-Timbault). - Je ne vais pas entrer dans le débat « pour ou contre ». Je souhaiterais que l'on rehausse le débat.

Premièrement, je rappelle qu'il y a 2 ans, nous avons pris un engagement qui était de soutenir la démarche, dont nous avons reconnu les qualités. Il n'y a pas de conteste à ce au niveau-là.

Cependant, nous avons reconnu la nécessité et pour une question de cohérence et d'intelligence dans nos décisions et nos prises de participation, je trouve cohérente cette motion.

Deuxièmement, Jean, tu viens, d'aborder le point que je voulais soulever : la notion juridique de fait du prince. La notion juridique de fait du prince... à moins que les services de l'État qui ont travaillé pendant des années soient incompetents à ce point, pour qu'une décision, un arrêté de Préfet de Région soit annulé... je me doute que les services de l'État sont compétents. Je l'espère en tout cas. Si vous me permettez cet humour peut-être déplacé, c'est ce que j'appelle « le fait du prince ». Je souhaiterais interpeller nos Parlementaires, Députés et Sénateurs qui en tant que représentants du peuple Français, doivent être garants de ce type de dérives, que j'appelle volontairement « des dérives ». C'est-à-dire que le travail des services de l'État - avec, tu l'as évoqué le contrôle sur les espèces animales, végétales, les replantations, les déplacements des conditions de sécurité - sur une simple décision politicienne, a été annulé contre l'intérêt d'un territoire. C'est ce point-là qui,

personnellement, me fait maintenir le soutien à cette motion, par laquelle je souhaite interpeller gentiment, poliment et diplomatiquement nos Parlementaires, Députés et Sénateurs, de manière à ce qu'ils soient de plus en plus vigilants à l'avenir contre le fait du prince. Merci beaucoup.

(Applaudissements dans la salle)

M. HOCQUELET (maire de Marmande). - Sur cette motion, autant je comprends que l'on rappelle la position unanime des maires prise en 2018 sur ce travail pour le lac de Caussade - et vous avez rappelé tout le travail partenarial qui a été fait -, autant je trouve très maladroit... Dans la motion que j'ai reçue, je ne peux pas accepter « le dernier considérant », même si je comprends qu'il y a eu des modifications depuis, j'étais sur la première version.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il a été enlevé.

M. HOCQUELET (maire de Marmande). - Non, il y a un mot qui a été enlevé dans « le dernier considérant ». C'est tout. La dernière demande a été enlevée. Malgré toutes les précautions oratoires que vous pouvez prendre, d'essayer de faire pression sur un jugement qui aura lieu dans quelques jours, ou du moins en appel, je trouve que cela est très maladroit. À mon avis, c'est contre-productif par rapport à ce que nous recherchons et contre-productif pour les justiciables. Que ceux-ci demandent à être soutenus, ou qu'il y ait un appel au soutien de leur engagement, je trouve cela complètement normal. Le citoyen HOCQUELET pense ce qu'il veut de la décision qui a été rendue.

Mais par rapport à nous, les maires, essayer de faire, même si on se le cache, des pressions sur une décision, je pense que c'est inutile, je pense que ce n'est pas correct et je pense que c'est en plus contre-productif. Vous avez repris plusieurs fois le thème « d'exaspération ». Si chaque fois que je suis exaspéré, cela justifie ce que je vais faire, cela n'est pas bon. Lorsque l'un d'entre nous sera agressé par un administré qui aura eu un terrain rendu non constructible par le dernier PLU, alors qu'il était constructible avant, et qu'il vient nous voir exaspéré en mairie, que dira-t-on après si celui-ci nous agresse ? Je pense donc qu'il est maladroit de vouloir faire pression sur une décision de justice, même si on s'applique derrière. Rappelons qu'effectivement, le lac de Caussade fait l'objet de travaux qui ont fait des consensus. Les collectivités étaient prêtes à le financer. On peut regretter la suite, mais là, à quelques jours, à mon sens, c'est maladroit.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci, Joël. Le but de la motion est clair et s'il y a pu y avoir l'ambiguïté que tu dénonces, on l'a sortie. Plusieurs personnes parmi vous me l'ont demandé et je l'ai sortie. Le but n'est pas celui-là. Le but est de dire « Maintenant, cela suffit, régularisez le lac ». Je crois

que c'est un message très clair. Après, on se situe. Tu le votes ou tu ne le votes pas, mais c'est important. Un rapport a été fait l'été 2020 : où ce rapport en est-il ? Je vais donner la parole à Monsieur le Préfet. Tel est le message que l'on porte dans la motion : « Régularisez le lac ».

M. GIRARDI (maire d'Aiguillon). - Bonjour, tout le monde. Je me présente. Je suis le nouveau maire d'Aiguillon. Je suis Vice-Président de la Chambre d'Agriculture depuis 2001, membre de la Coordination rurale. Je connais donc un peu le dossier du lac de Caussade. Mon cher Jean, je le connais moins bien que toi, car je pense que tu n'oublies rien.

Juste deux mots. L'agriculture française a été élue mondialement la plus respectueuse de l'environnement. Elle est la numéro 1 depuis des années. On a une agriculture prospère en Lot-et-Garonne. Alors, je voudrais remercier, à titre posthume, Monsieur Jean-François PONCET.

(Applaudissements dans la salle)

Nous, agriculteurs, faisons des efforts tous les jours. Nous sommes là pour développer la culture bio, même si je n'y crois pas trop. Je crois en une agriculture raisonnée. Nous avons une agriculture extrêmement performante. Par rapport à cette histoire du lac de Caussade, mon ami l'a dit tout à l'heure, c'est le fait du prince. Pendant 3 ans, nous avons instruit l'étude, nous avons eu l'accord de Madame la Préfète à l'époque, Patricia WILLAERT, et tout d'un coup, le fait du prince sans aucune explication. On casse l'arrêté. C'est totalement inacceptable. Voilà ce que je voulais dire. Je ne serai pas plus long. Encore une fois, merci, Jean, pour ce que tu as fait pour l'agriculture.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Préfet a demandé d'intervenir dans ce débat. C'est la moindre des choses que je lui donne la parole.

M. le Préfet. -

Je vous rassure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans l'exercice de démocratie directe auquel vous nous avez conviés. Je voudrais simplement apporter deux éléments d'éclairage.

Premièrement, s'agissant du statut juridique du rapport de la mission à l'Inspection qui n'est pas encore finalisé - vous y avez participé, Monsieur DIONIS DU SEJOUR y a beaucoup contribué -,

pour ma part, aujourd'hui, je n'ai pas ce rapport et ce document n'existe pas encore. Il est toujours en état de document préparatoire au sein des structures parisiennes. J'en ai évidemment demandé la communication et je ne doute pas qu'il sorte prochainement.

Deuxièmement, le terme utilisé tout à l'heure par Monsieur FALCOZ, « fait du prince », outre que ce n'est pas tout à fait le terme juridique appliqué, il s'est agi, dans la décision du Gouvernement, de demander à mon prédécesseur, qui a effectivement pris cet arrêté d'autorisation du lac de Caussade, de revenir et de retirer cette autorisation à la suite d'un contentieux existant porté par une association environnementaliste. Il s'agissait sans doute à l'époque de la demande des Instances parisiennes, de deux ministres (vous avez raison), de pacifier ou en tout cas d'interrompre quelque chose dont l'Administration parisienne avait le sentiment qu'elle se conclurait par une annulation judiciaire. Peut-être est-ce là la limite de l'exercice. La décision judiciaire n'est jamais intervenue sur le fond du lac de Caussade. La validité de cet acte de retrait a été confirmée ultérieurement par la Justice. Nous ne sommes donc pas tout à fait dans le cadre du fait du prince. Il s'agissait sans aucun doute d'une recherche de préparation, ou en tout cas d'éviter une cristallisation ultime du dossier qui aurait été liée à une annulation contentieuse. Nous ne sommes donc pas dans le cadre que vous avez décrit d'un fait du prince. Il s'agissait sans doute, dans le cadre de la conception de l'Administration parisienne, peut-être de préparer une autre étape de ce dossier, étape dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Préfet. Effectivement, les deux points du rapport non officiel et la suite judiciaire qui avait été donnée méritaient d'être soulignés.

Mes amis, nous allons voter. Encore une fois, j'appelle d'abord les votes « pour ». Je rappelle que seuls votent les maires et ceux qui ont des pouvoirs.

Qui est pour ? 136 voix.

Qui s'abstient ? 13 voix.

Qui est contre ? 4 voix.

La motion est adoptée, merci beaucoup.

(Applaudissements)



Je propose maintenant de passer à quelque chose de plus apaisé.

**FRANCK MONTAUGÉ - SÉNATEUR DU GERS - CO-RAPPORTEUR D'UNE MISSION
D'ÉVALUATION DES NORMES RELATIVES A LA DECI**

M. MOGA. –

Merci Monsieur le Président de me donner la parole pour présenter mon collègue Franck MONTAUGÉ qui est Sénateur du Gers. Franck MONTAUGÉ était un sportif au début de sa carrière et il est venu à Tonneins jouer au basket. Il a également été un joueur de rugby de haut niveau. Il disait que s'il avait 15 ans de moins, il était prêt à revenir au SUA.

En dehors de cela, il est le fils d'une modeste famille de vigneron et d'ouvriers. Ingénieur de formation, il est devenu adjoint au maire d'Auch, puis maire. Il est devenu Président de l'agglomération. Il a été Conseiller général (et peut-être Conseiller départemental, je ne sais pas). Il a également été député et a fini Sénateur en 2014 (il y a croisé Henri TANDONNET). C'est un Sénateur de qualité. Nous sommes dans la même commission et je peux en témoigner, il a été l'un des auteurs du rapport sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie pour assurer la protection des personnes sans nuire au territoire. Je ne vais pas être plus long. Je vais lui donner la parole et le remercier d'être venu, car son emploi du temps est extrêmement chargé. C'est un plaisir pour tous, et pour moi, de te recevoir ici, dans la ville dont j'ai été le maire. Merci également d'être venu pour exposer le contenu des travaux que vous avez faits avec le groupe de travail.

(Applaudissements)

M. MONTAUGÉ. –

Monsieur le Préfet, je salue les Parlementaires ici présents,
Madame la Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne,
Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Maire d'Agen, Président de l'Association des Maires,
Je salue toutes et tous les maires ici présents, élus communaux, élus intercommunaux,
Je salue également les représentants des autorités civiles et militaires,
Mesdames et Messieurs.

Merci, Monsieur le Président, merci à toi, Jean-Pierre, de m'avoir sollicité pour faire la présentation de ce travail au pied levé. Je n'étais pas prévu initialement, mais je suis là avec grand

plaisir pour vous parler d'un sujet qui ne faisait pas énormément débat jusqu'ici. Il ne le fera peut-être pas plus à l'avenir, mais c'est un sujet important auquel vous êtes confrontés en tant qu'élus locaux et en tant que maires en particulier.

L'idée de ce rapport qui a été produit par la délégation aux collectivités territoriales est apparue lors de la campagne des élections sénatoriales de 2020. Le Président LARCHER s'est beaucoup déplacé sur le territoire national à cette occasion-là pour soutenir des Sénateurs et Hervé MORIN, mon collègue de l'Eure, co-rapporteur avec moi de ce travail. Ils ont eu beaucoup de remontées. J'en ai eu, moi aussi, puisque j'étais en campagne il y a un an. Nous avons eu beaucoup de demandes, de problèmes soumis à cette occasion et il nous est apparu utile de regarder ce qu'il en était de la problématique.

Petit propos préliminaire.

Au titre de l'article 24 de la Constitution de la Cinquième République, les Parlementaires ont au moins trois missions essentielles :

- Voter la loi ;
- Contrôler l'action du Gouvernement ;
- Evaluer les polémiques publiques.

Le travail que je vais vous présenter rapidement s'inscrit à l'articulation de cette mission de contrôle de mission du Gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques. Ce travail porte d'ailleurs peut-être plus sur l'évaluation des politiques publiques que sur le contrôle de l'action du Gouvernement.

On a conduit ce travail au sein de la délégation aux collectivités territoriales qui - cela vaut également pour l'Assemblée Nationale - n'est pas une commission permanente et qui dispose de moyens modestes, comparativement aux travaux d'information des commissions d'enquête que mènent les commissions permanentes de nos deux Chambres. Mais, on a conduit ce travail avec un souci de méthode - qui peut toujours être critiquée - et à partir de la remontée de données factuelles, l'objectif étant de pouvoir en retirer les recommandations les plus pertinentes possible.

Le titre est le suivant : « Assurer la protection des personnes sans nuire au territoire ».

Nous avons eu un débat entre nous sur ce titre, lequel, dans un travail, est toujours important. Ne nous méprenons pas et soyons claires entre nous : la priorité des priorités est la sécurité de nos compatriotes, de nos administrés. Je salue l'action du SDIS du Lot-et-Garonne, des SDIS en général et

de la sécurité civile. Il faut que les SDIS puissent intervenir dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire en contexte aggloméré ou en contexte rural ou très rural.

Mais, nos communes, en particulier nos communes rurales, sont confrontées à la question de l'accueil et de leur développement qui, pour nous, est un sujet permanent à fort enjeu. Il s'agit donc de conjuguer deux choses : la sécurité des personnes et la possibilité d'accueillir et de développer nos territoires. À cet égard, la Défense Extérieure Contre l'Incendie, dans certaines situations, pose la question par rapport à la façon dont les règlements sont traduits, voire interprétés, sur les territoires.

Je vous parlais des données factuelles sur lesquelles on a travaillé. On a administré une enquête auprès des maires, des associations départementales, dont la vôtre, Monsieur le Président, des Préfets et des SDIS. On l'a fait à l'échelle d'un certain nombre de départements. On n'avait pas les moyens de le faire sur l'ensemble du territoire national, je tiens à le dire. On a eu des taux de réponse intéressants de la part des Préfets et des SDIS, mais un peu moins des maires. Ce qui interroge et qui peut être interprété de manière différente - je me livre à une interprétation personnelle - est qu'il est possible que ce ne soit pas un sujet pour certains territoires et certains maires. Il n'y a pas des problématiques de développement partout parce que c'est voulu comme cela ou, hélas, parce que les choses ne sont pas possibles à cet égard. C'est une interprétation possible. Il existe également un autre aspect : le renouvellement des maires qui est intervenu il n'y a pas longtemps et quand on est nouveau maire, ces sujets n'ont peut-être pas encore été appréhendés au terme d'un an d'exercice de nouvelles responsabilités.

Nous avons également procédé à des auditions d'Instances spécialisées ministérielles, d'experts du secteur. Cela fait partie du travail classique de base des commissions d'enquête, d'informations ou de travaux comme ceux-là.

Le diagnostic que je vous livre est le suivant : parmi les 47 % des maires qui nous ont répondu, 91 % nous ont dit ne pas avoir été consultés lors de la phase d'élaboration des règlements départementaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Cela laisse comprendre qu'il y aurait une absence de méthode de concertation, pas de ligne directrice claire pour les Préfets, de réunions, de questionnaires, que les niveaux territoriaux constitués ont pu être différents d'un Département à l'autre. Tout cela n'a pas été homogène, mais en disant cela, nous n'adressons de critique à personne : il s'agit du constat que l'on fait par rapport au déploiement d'une politique et de textes législatifs.

En termes de couverture de défaillance du risque - je ne généralise pas et mes propos ne sont pas relatifs au Lot-et-Garonne -, le diagnostic fait apparaître les éléments suivants :

- Près d'une habitation sur trois ne serait pas couverte, ce qui est quand même important ;
- Les règlements adoptés et les mises en œuvre ne sont pas toujours proportionnés au risque ;
- Des manques d'études préalables ;
- Des règles trop rigides insuffisamment adaptées au territoire.

Vous connaissez cette règle des 200 mètres, des 400 mètres et des débits variables en fonction de la qualification du risque. Par rapport à cela, il existe un sujet sur lequel nous pourrions revenir lors de notre échange, si vous le souhaitez.

À partir de là, les territoires ruraux peuvent être considérés comme des victimes (le mot est certainement un peu fort) de la situation. En effet, la mise en conformité nécessiterait des investissements extrêmement lourds. On nous a remonté des cas où les besoins financiers de mise en conformité sont hors de proportions des capacités normales des communes concernées. Il faudrait y consacrer des années de budget d'investissements en totalité, ce qui est totalement exclu. Il y a donc des sujets par rapport à cela. Évidemment, dans certains cas cela conduit évidemment à des abandons de projets d'urbanisme, d'accueil de population ou autres et cela entrave le développement de certains territoires ruraux.

À partir de là, concernant les recommandations de notre mission sénatoriale, pour nous, le point majeur - qui renvoie aux trois missions que j'évoquais pour les Parlementaires - est de s'appuyer sur la concertation et l'évaluation en demandant que l'État procède à une évaluation nationale exhaustive du déploiement de la réglementation relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Le point de départ de la réglementation telle qu'on la connaît aujourd'hui est une loi de 2011 qui a commencé à être traduite administrativement en 2015 sous la forme de règlements nationaux. Ensuite, ces règlements nationaux ont été interprétés, adaptés au Département avec les règlements départementaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Au niveau communal, il n'y a pas d'obligation d'élaborer un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Ce n'est pas obligatoire. Certains le font. La proportion est relativement faible au plan national, d'après les données que l'on a récupérées, mais cela existe dans certains cas. Nous appelons donc de nos vœux que l'ensemble de ce dispositif et de ses déclinaisons aux différents niveaux (national, départemental, communal) fasse l'objet d'une évaluation de politique publique. La Défense Extérieure Contre l'Incendie est une politique publique. Il y a lieu, périodiquement, de procéder à une évaluation de cette politique pour voir quels en sont les excès, quels problèmes elle pose et quelles mesures correctrices de progrès on peut envisager pour faire un peu mieux. Il s'agit d'un processus d'évaluation classique que l'on connaît en entreprise et qui doit aussi valoir pour les politiques publiques que nous votons et que nous sommes censés appliquer.

Donc une évaluation à partir d'une méthodologie précise, exigeante de concertation, on y tient beaucoup. On a constaté que la politique de concertation n'avait peut-être pas été optimale (pour être gentil avec tout le monde). Cette évaluation ne peut être valable et pertinente que si on l'engage avec

vous, maires, élus communaux. C'est vous qui vivez l'événement sur le terrain, ainsi que les acteurs de la Défense Extérieure Contre l'Incendie que sont les SDIS et évidemment, les représentants de l'État au plan départemental.

Il faut une véritable concertation.

Elle n'y était pas au départ, ce qui peut se comprendre, car il s'agissait pour la première fois d'une réforme de grande ampleur sur ce sujet. Mais, aujourd'hui, 10 ans après la loi de 2011, je crois qu'il est grand temps de s'intéresser à ce sujet.

Dans cette évaluation, il faudrait que l'on puisse suivre les dépenses communales qui ont été consacrées à cette Défense Extérieure Contre l'Incendie. Aujourd'hui, on est incapable, dans notre pays, de savoir ce qu'a coûté exactement la Défense Extérieure Contre l'Incendie de manière complète. On a des éléments de coût partiel. Je ne sais pas si vous, en tant que maires, vous avez connaissance de ce que cela a pu vous coûter. Je n'en suis pas sûr. Un beau mélange des genres est effectué entre l'eau potable et la Défense Extérieure Contre l'Incendie, l'un relevant d'un service à l'utilisateur, l'autre relevant de l'intérêt général communal, à savoir, une démarche plus administrative. Dans la ligne 14 - c'est une demande que l'on fait -, il n'y a pas de ligne affectée où pourraient être imputées ces dépenses propres à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du point de vue communal. Il y a quand même un petit sujet par rapport à cela. On souhaiterait qu'il y ait à la suite des révisions quinquennales de ce genre de règlement pour cheminer vers un optimum.

Ensuite, on pense qu'il est utile d'élaborer des règles adaptées et proportionnelles en dressant un inventaire exhaustif des points d'eau incendie sur l'ensemble de nos territoires et de nos communes en particulier, et d'édicter des règles distinctes et proportionnées au risque sur chaque territoire intra départemental. Je suppose qu'ici, dans le Lot-et-Garonne, il y a du 200 mètres, du 400 mètres, etc. Nous ne sommes pas loin de penser qu'il faut regarder les choses peut-être plus finement qu'on ne l'a fait. Je n'ai aucune idée de la façon dont les choses ont été faites en Lot-et-Garonne. Ne faut-il pas aller un peu plus loin ? On a raisonné sur un grain un peu plus fin. Cela sera à voir avec les élus locaux.

À ce stade, j'ouvre une parenthèse : cette réglementation actuelle de la DECI est un progrès par rapport à ce que l'on connaissait auparavant. On était sur des circulaires de 1951 et ce n'est qu'en 2011 que l'on s'est intéressé au sujet. C'est un texte qui permet de faire de la contextualisation, de la territorialisation, de faire des choses assez fines en tenant compte des caractéristiques des territoires. On souhaite que cela soit poursuivi et approfondi.

Un autre sujet qui fera certainement débat est la question de l'optimum financier entre équipement des SDIS et investissement des communes. Je ne détaille pas, mais il y a un sujet par rapport à cela, sur lequel on pourra revenir si vous le voulez.

On a également rappelé la possibilité d'autoriser le transfert de la police spéciale que vous détenez en tant que maires sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie vers les syndicats des eaux en particulier qui pourraient avoir la compétence. Chaque territoire est particulier et, encore une fois, c'est à vous d'en décider. Cela a été fait à certains endroits. En disant cela, je ne dis pas qu'il faut le faire, mais que cela fait partie des possibilités.

Pour optimiser les dépenses d'investissement qui vont avec tout cela, les autres recommandations sont de mutualiser les achats d'équipement de Défense Extérieure Contre l'Incendie (ce qui a déjà été fait dans d'autres départements). Après avoir fait un calcul compliqué, on pense qu'il faudrait 1 milliard d'euros sur 3 ans pour relever significativement le niveau de conformité en matière de DECI de nos réseaux « communes ». On propose que la DETR puisse financer ces travaux, ce qui est le cas dans certains départements, dans mon département du Gers et peut-être ici aussi, Monsieur le Préfet. On propose juste une piste qui essaie de poser la question d'une ressource complémentaire entrant dans les recettes des communes qui permettrait d'être affectée à ce sujet.

On pense aussi qu'il faut renforcer le soutien technique aux communes en la matière. C'est un sujet assez complexe. Cela se fait sans problème dans certains Départements, certainement ici, mais ce n'est pas le cas partout.

Un autre point important qui est apparu lors de nos auditions auprès des Services d'incendie et de secours de la sécurité civile : on n'a pas une grande culture du risque. Cela m'a beaucoup surpris, mais les Pompiers nous ont expliqué que l'approche par les risques n'était pas très développée. Elle commence à l'être de manière significative et je crois qu'il y a là, pour tout le monde, une source de progrès intéressante, notamment par rapport aux SDACR (Schéma D'Analyse et de Couverture des Risques). Les SDACR ne couvrent pas que la problématique d'incendie. Ils s'intéressent à d'autres sujets sur les territoires en fonction des situations, mais ils couvrent évidemment la mission de l'incendie. Ces SDACR sont révisés à certains moments. Ils le seront prochainement dans le Lot-et-Garonne, me dit Monsieur le Préfet.

Je crois qu'il faut aussi profiter de cette occasion-là, en approfondissant l'approche par la gestion des risques pour, peut-être, envisager des simplifications et des adaptations des schémas départementaux des DECI.

Il existe également quelque chose que l'on a tendance à oublier. Ce sujet n'est pas un sujet pour la population. La population, à juste titre, de manière générale, pense qu'il n'y a pas de sujet par rapport aux moyens consacrés à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, à leur sécurité. Mais, à partir de ce travail, nous pensons que l'on a probablement trop négligé la question de l'autoprotection des populations en matière du risque incendie. Des lois ont été votées, il y a quelques années (en 2015, je crois), où il était question que chaque habitation se dote d'un système d'alarme, d'alerte, etc. C'est un exemple parmi d'autres, mais la question de l'autoprotection est probablement aussi un moyen de limiter les coûts.

Le dernier slide porte sur le numérique. Il s'agit de généraliser le développement et l'utilisation des outils numériques, tant du côté des SDIS que du côté des services instructeurs du droit des sols. Il faut arriver à coupler les deux. Aujourd'hui, on est statistiquement incapable de dire la proportion de refus de permis de construire liés à des défauts de Défense Extérieure Contre l'Incendie. C'est donc aussi une voie qu'il faut investiguer pour cheminer ensemble vers une meilleure prise en compte des problématiques du territoire, tout en assurant la sécurité des populations.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. –

Merci beaucoup. Étant un peu en retard, nous prendrons deux ou trois questions.

L'un d'entre vous veut-il poser une question précise à Monsieur le Sénateur ? De toute façon, après l'AG, nous organiserons une concertation serrée sur ce sujet auprès de vous. On aura donc vos remontées et le débat ne fait que commencer. Il a été lancé par Monsieur le Sénateur et Monsieur le Préfet me dit qu'il y reviendra également dans son propos.

Mme LE LANNIC (mairie de Monteton)

Je suis Présidente du Syndicat départemental d'eau potable. Je voulais simplement préciser que lorsque des travaux sont à faire et qu'une étude doit être menée sur le secteur, on regarde systématiquement la possibilité de mettre une défense incendie. On s'approche systématiquement des communes ou de l'intercommunalité (je crois que c'est la seule qui a la compétence) pour faire une étude de faisabilité. Il faut rappeler qu'il existe plusieurs sources de défense incendie entre les SDACR, etc. Des états des lieux sont à faire avant de faire quoi que ce soit sur un schéma par commune.

Je précise aussi que lorsqu'il y a un débat sur la défense incendie sur une commune, il faut se rapprocher des SDIS - ils ont des personnes très compétentes en charge de cela - et des délégataires ou des exploitants. Il faut, d'entrée, se rapprocher d'eux pour faire un état des lieux sur la commune. Après, je ne vous rappelle pas la loi, vous avez un an pour vous mettre en conformité en fonction des événements.

Mme BORDERIE (Présidente du Conseil Départemental)

Avant de donner la parole au Colonel TOURNAY, le Directeur du SDIS, je précise qu'il va vous exposer la réalité aujourd'hui dans le Lot-et-Garonne, suite à la présentation très intéressante du Sénateur. À cet égard, je vous remercie de nous avoir fait une restitution du travail que vous avez pu accomplir dans le cadre de votre mission. Mais, je donne la parole au Colonel TOURNAY qui va vous donner la situation concernant la Défense Incendie sur notre département.

M. TOURNAY(Directeur du SDIS)

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Élus du territoire.

J'aimerais d'abord vous dire que je suis très honoré d'être au service du territoire. Je sais que la DECI est un sujet important dans ce département. Je me souviens de mon premier entretien avec le Préfet, mais aussi avec vous, Monsieur le Président de l'ADM47 sur lequel on m'avait déjà sensibilisé.

Sans entrer trop dans le détail, j'ai évalué la défense incendie sur le territoire et, Monsieur le Sénateur, je vous remercie de l'échange que nous avons eu hier pour préparer cette intervention. Je voudrais déjà vous rassurer. Ma première question a été de savoir si vous aviez été concerté. Je sais que beaucoup de réunions ont eu lieu. La deuxième chose a été de regarder de quelle manière on appliquait ce règlement.

Ma question a été de savoir si, au sein du Lot-et-Garonne, nous avons été très exigeants ou pas assez. J'ai fait un comparatif de l'ensemble des règlements de Défense Extérieure Contre l'Incendie de tous les départements en périphérie. Je tiens à votre disposition une petite synthèse de cette évaluation que l'on pourra distribuer dès à présent à ceux qui le souhaitent. Je peux vous assurer qu'ici, on a pris tous les cas qu'exigeait la réglementation et le référentiel. Vous vous rappelez le texte qui est intervenu par une circulaire, d'abord la loi de 2015 qui demandait à ce que l'on rectifie cela,

puis la circulaire qui a été émise. Effectivement, le Département de Lot-et-Garonne, sur l'ensemble des domaines, est le moins contraignant, et s'il n'est pas le moins contraignant, il n'est jamais plus contraignant dans l'ensemble des actions.

Pour autant, il est un élément également important. Quand on est sur un incendie, sachez que, par rapport à nos lances d'incendie, une lance est 500 litres/minute. Cela veut dire qu'en une minute, quand on établit deux lances, on utilise 1 000 litres/minute. Les camions incendie disposent, quant à eux, de 3 000 litres. Grosso modo, dès que le premier engin arrive, sa mission est d'assurer prioritairement les sauvetages, mais on a une capacité en eau de 3 minutes et tous nos dispositifs opérationnels, ici comme ailleurs, consistent à chercher au plus vite un point d'eau. Je me réjouis, car ici, cela a été fait. On a accepté d'aller jusqu'à 400 mètres de tuyaux dans certains territoires. Pourquoi pas plus de 400 mètres ? Car, on a 400 mètres de tuyaux sur le camion dans le dispositif. Chaque dévidoir est de 200 mètres et 200 mètres. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais cela est important à rappeler. En 3 minutes, on vide donc notre citerne d'eau.

D'autres éléments sont également à rappeler, vous l'avez justifié, je vous remercie. J'ai mobilisé des équipes (cela avait été fait par mon prédécesseur) pour vous assister au niveau des communes et on continuera. La Présidente et le Préfet m'ont demandé encore une fois de mettre en œuvre une assistance pour vous accompagner, car lorsque on explique les choses, c'est beaucoup plus facile.

On est également en train de travailler avec l'Association des maires et avec le centre de gestion pour savoir comment l'on pourrait aussi accompagner les services instructeurs pour peut-être mieux décoder ce règlement départemental d'étude de la défense incendie. Là aussi, le SDIS sera au rendez-vous et des travaux sont prévus avec le centre de gestion et l'Association des Maires.

Voilà ce que je voulais vous dire dans un premier temps. Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Merci.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. –

Merci, mon Colonel et Mme la Présidente d'avoir eu le réflexe de nous préparer l'évaluation de la DECI en Lot-et-Garonne. Avec ce que nous a présenté le Sénateur et ceci, on va démarrer une vraie concertation avec vous. Nous allons faire ce que vous nous préconisez de faire en essayant de nous approprier le sujet, Monsieur le Sénateur.

Je passe la parole à Monsieur le Procureur Général qui va s'adresser à nous et qui va traiter le sujet dont je vous ai parlé, à savoir le dialogue entre nous, les maires, et l'institution judiciaire.

INTERVENTION DE PATRICK MATHE, PROCUREUR GENERAL

M. MATHE. (Procureur Général)

Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Grands Élus,
Mesdames et Messieurs les Maires.

Je suis évidemment ravi d'être présent parmi vous. Objectivement, je pense que les Procureurs de la République - qui, au nom du peuple Français, sont en charge de l'application de la loi pénale sur le territoire national - ont tout à fait leur place dans votre enceinte, parmi vous. On gagne à vous rencontrer et l'on s'enrichit à connaître vos difficultés.

En effet, nous sommes conscients de vos difficultés au quotidien, dans un secteur qui est partagé avec l'institution judiciaire, c'est-à-dire un secteur dont le but est de faire respecter la loi pénale dans vos territoires. Très honnêtement, je n'avais pas véritablement pensé que l'on pouvait autant venir à votre écoute. C'est en réalité notre Garde des Sceaux, Éric DUPONT-MORETTI, qui nous a aiguillés en disant qu'il fallait aller au contact des élus locaux de manière plus structurelle pour mettre en place ces fameuses justices de proximité. Il nous a permis d'avoir des moyens supplémentaires, lesquels nous ont permis d'aller développer des actions nouvelles pour essayer de mieux faire appliquer la loi pénale sur vos communes, sur ce beau Département.

C'est aussi la résultante du fait que l'on constate, nous magistrats du Parquet, que l'on entend fréquemment parler « d'incivilités », alors que, très souvent, ce champ des incivilités a tendance à s'élargir à des infractions qui sont de plus en plus graves, de plus en plus importantes. Au départ, c'étaient de simples contraventions et des troubles du voisinage. Mais dans la réalité, on constate que, parmi ces incivilités, il y a des infractions extrêmement graves qui méritent à tout le moins une réponse pénale. Les Gendarmes sont les premiers, dans les communes rurales, à votre contact. Ils l'ont démontré : ils sont très engagés dans ce dispositif.

Le temps m'étant compté, je vais aller à l'essentiel pour vous faire comprendre comment, par le biais de ce dispositif, on va essayer de vous aider. Je dis bien « on va essayer ». On est bien conscient que, sur le terrain, cela est compliqué pour vous. Dans vos communes, a fortiori, lorsqu'il n'y a pas de Police Municipale, pas de garde champêtre - ce protocole étant destiné aux maires des

petites communes qui sont un peu démunies en moyens de constatation d'infractions -, comment vous aider à mieux intégrer ce dispositif et à mieux travailler à la fois avec les services de Gendarmerie et les services du Parquet ?

J'aimerais d'abord vous dire que ce dispositif est totalement légal. Il est prévu par la loi puisqu'en votre qualité d'officier de police judiciaire sur le terrain, vous avez la possibilité de relever les infractions. D'autre part, il y a un dispositif légal qui est l'article 40 auquel je reviendrai. En réalité, c'est ce dispositif que nous souhaitons animer et renforcer pour que vous puissiez plus promptement faire des signalements à l'autorité judiciaire, le but étant que des enquêtes puissent être diligentées très rapidement, généralement par la Gendarmerie - puisqu'encore une fois, c'est plutôt en zones rurales - et dans d'autres cas, par la Police, la sécurité publique (mais il y a là la Police Nationale).

Le mécanisme que nous avons imaginé est en même temps le fruit d'un travail concerté entre les trois Procureurs du ressort de la Cour d'appel et la Gendarmerie et - je tiens à le souligner - non seulement avec les commandants des groupements de Gendarmerie des trois départements, mais aussi avec les Généraux, les régions de Gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie qui nous ont plus qu'accompagnés dans ce travail, dans cette réflexion et qui m'ont dit « Oui, vous avez raison. Il y a effectivement des infractions sur le terrain qui, quelquefois, sont signalées tardivement, ce qui rend la Gendarmerie dans l'incapacité de les traiter. »

C'est de là qu'a émergé cette idée de mettre en place ces articles 40. L'objectif est de vous permettre de signaler toutes les infractions que vous pouvez rencontrer sur vos territoires et de mettre en place un dispositif, à partir d'une boîte mail dédiée, spéciale, réservée aux élus en direction du Parquet. Je vous le confie : on a fait une petite entorse à la loi pénale, parce que normalement, un article 40 doit être adressé directement et strictement au Procureur de la République. En accord avec les trois Procureurs du ressort, on a convenu que pour être totalement efficaces, ces articles 40 qui seront adressés au Procureur de la République et aux juristes assistants seront, dans le même temps, adressés à la Gendarmerie. Cela est essentiel. En effet, nous voulons d'une part favoriser les signalements de votre côté, mais en même temps, nous nous engageons fermement à traiter rapidement les infractions et les enquêtes nécessaires, et à saisir la Gendarmerie ou la Police pour apporter des réponses pénales strictes, précises et systématiques. Car, c'est aussi le champ du dispositif, ainsi que la volonté du Garde des Sceaux. Vous avez tous entendu parler « des délégués du Procureur » qui ont aujourd'hui un champ d'action énorme en termes de réponses pénales et en termes de suivi à ces réponses pénales.

Je reviens sur le dispositif. L'idée est donc de vous encourager, lorsque vous êtes confrontés à des infractions sur vos territoires, sur vos communes, à faire ces signalements en direction de la

Gendarmerie et du Parquet. On a mis en place un modèle type de l'article 40 pour vous permettre de formaliser ces informations. J'insiste sur le fait que par rapport à l'article 40, pour toute autorité de l'Administration territoriale, faire remonter les informations est normalement une obligation. Ce n'est pas ainsi qu'on le voit. Pour nous, il s'agit de vous aider à formaliser les choses. Mais, ce que je veux vous dire, c'est que vous n'avez pas l'obligation de rapporter la preuve de l'infraction que vous faites remonter. Si par exemple, vous avez sur votre territoire des éléments de violence réitérés au sein d'une famille et que vous ne savez pas comment faire, vous pouvez le formaliser via cet article 40 en direction de la Gendarmerie, en direction du Parquet. Il est fondamental de formaliser, car il y a le début d'une trace d'une procédure. Derrière, les gendarmes et le Parquet feront l'analyse de votre signalement et mèneront l'enquête complémentaire.

De votre côté, vous avez tout à fait le droit de vous tromper, de signaler quelque chose qui n'est pas une infraction pénale, de signaler une infraction alors que cela en est une autre, de signaler une infraction qui est dans le champ de la justice de proximité, c'est-à-dire peu importante, mais aussi de signaler des infractions plus importantes. L'idée est qu'en intervenant le plus tôt possible sur le terrain et en constatant des infractions rapidement, il sera plus facile à la Gendarmerie - puisque c'est souvent elle qui devra agir - de procéder aux constatations, à la recherche des témoins, à l'audition de l'auteur.

L'autre élément sur lequel je souhaite insister est que par le biais de cette boîte mail dédiée qui est déjà active et que nous avons mise en place, que vous allez pouvoir alimenter, en parallèle à la Gendarmerie, l'intérêt du dispositif. Aucun de vos signalements ne sera égaré. Ce sera journalièrement traité et le protocole prévoit un retour d'information tous les 6 mois pour tous les signalements qui auront été apportés à la connaissance du Parquet.

En termes de réponse pénale, le dispositif prévoit que lorsque le signalement est adressé au Parquet, la Police ou la Gendarmerie feront une enquête complémentaire et derrière, on aura la certitude d'une infraction pénale en identifiant l'auteur. Dans le cadre de la justice de proximité, l'idée est de saisir les délégués du Procureur. Vous savez sans doute que les délégués du Procureur sont d'anciens policiers, d'anciens gendarmes qui sont particulièrement instruits du fonctionnement de la procédure, de vos difficultés, de nos difficultés éventuelles. Aujourd'hui, ils ont un champ de réponse extrêmement large sous l'autorité du Procureur de la République. À l'issue de l'enquête, lorsque l'infraction aura été clairement identifiée et l'auteur caractérisé, le Procureur pourra décider de tout un tas de réponses : paiement d'une amende, mesure de réparation, mesure de régularisation, travail d'intérêt général, mesure sanitaire pour une personne toxicomane.

Le dernier élément fondamental est que le délégué du Procureur notifiera non seulement cette obligation - cette sanction pénale décidée par le Procureur -, mais de plus, il sera chargé de veiller à l'exécution de la mesure.

Par exemple, en matière d'urbanisme pénal, nous savons que, quelquefois, vous avez quelques difficultés pour constater l'infraction, mais également pour la faire régulariser. En effet, ce sont souvent de petites infractions régularisables, soit parce que la remise en état peut intervenir, soit parce qu'une autorisation de régularisation de l'infraction peut être délivrée. Le délégué du Procureur qui aura été saisi et qui fixera la mesure de régularisation sous l'autorité du Procureur sera également chargé de sa régularisation sur le terrain.

Nous sommes bien conscients que l'on vous demande d'être peut-être plus vigilants et plus actifs sur ces petites infractions, mais, en contrepartie, nous vous offrons un véritable suivi et des actions concrètes. Car effectivement, rien n'est pire que de relever des infractions, de transférer, de faire des enquêtes et, derrière, de ne pas avoir de réponse. Notre système prévoit un double circuit :

- Le circuit classique des affaires devant le tribunal correctionnel et ce Traitement en Temps Réel des procédures par les parquets ;
- Un circuit court qui est la justice de proximité avec les Procureurs.

Cela veut dire que, dans ce cadre-là, les dossiers pourront être traités en quelques mois ou quelques semaines, suivant la rapidité avec laquelle les uns et les autres feront l'enquête, puis suivant la rapidité avec laquelle le délégué mettra à exécution la condamnation.

Le dernier point - qui est une volonté très forte du Garde des Sceaux, est de faire de la justice de proximité dans les lieux de proximité. Vous le savez, nous avons déjà anticipé, avec le Procureur Madame GARNIER, à Marmande en mettant en place le TTR de proximité dans ce dispositif-là. Les gens que vous nous aurez signalés pour des infractions, seront convoqués par le délégué du Procureur à Marmande si les faits ont été commis à Marmande, avec les victimes convoquées à Marmande, à Villeneuve-sur-Lot, pour Villeneuve-sur-Lot, et à Agen pour les dossiers agenais.

Voilà la philosophie de l'ensemble du dispositif. Je ne veux pas être trop long. Je pense vous avoir présenté l'essentiel du dispositif. Je suis prêt à répondre à vos interrogations et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. –

Merci. Nous allons faire une information massive sur ce protocole et je vous invite à vous en saisir. C'est quelque chose de très important que l'on va faire vivre et nous aurons besoin de chacune

et chacun d'entre vous. Nous n'allons pas prendre de questions sur ce sujet aujourd'hui, car nous sommes en retard, mais ne vous inquiétez pas : nous aurons ce débat que nous ne lâcherons pas. Franchement, nous allons prendre cet outil en main. Une réunion se tiendra d'ailleurs fin novembre sur ce sujet en particulier (Quels signalements ? Quelles procédures ?). Un grand merci, Monsieur le Procureur Général.

Nous passons tout de suite aux interventions des personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence notre Assemblée Générale. Madame la Présidente du Conseil Départemental, c'est à vous.



INTERVENTION DES PERSONNALITES

Mme BORDERIE (Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne). - Je vous remercie.

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,

Mesdames et Messieurs.

Par mon propos, je souhaite rappeler l'importance du travail des maires, de votre engagement, de votre dévouement au service de votre commune et des habitants. Vous exercez vos missions dans des conditions de plus en plus difficiles. Les faits divers de la rentrée sont venus nous le rappeler.

Dans notre République décentralisée, les collectivités et les élus de terrain sont mis à rude épreuve depuis plusieurs années. Manque de considération, complexités administratives croissantes, difficultés à monter et financer des projets, judiciarisation accrue sont autant de raisons expliquant le découragement des citoyens engagés dans des responsabilités électorales locales.

Pour autant, plus que jamais, les élus locaux constituent un des piliers de notre démocratie et de nos territoires, notamment ruraux.

Dans ce contexte, je tiens à ce que le Conseil Départemental reste le premier partenaire des communes. Les évolutions législatives, par exemple, la loi de modernisation de l'action publique

territoriale et d'affirmation des métropoles, et plus récemment la Loi NOTRe, ont conforté les Départements dans le rôle de garants de l'aménagement du territoire et de la solidarité territoriale.

La loi devrait permettre dans quelques mois de conforter le rôle des Départements dans des domaines importants en matière de démographie médicale, en matière d'éducation, pour élargir les possibilités d'expérimentation ou encore, en introduisant le principe de différenciation en permettant de mieux prendre en compte nos spécificités locales.

Pour moi, la ruralité est un atout et l'exécutif départemental agit au quotidien pour donner à tous les territoires les mêmes chances de développement. Nous agissons pour contribuer à garantir à tous les habitants une qualité de vie et d'accès aux services qu'ils sont en droit d'attendre.

Quelques exemples de ce partenariat.

C'est d'abord le soutien aux communes et aux EPCI, via la mise en œuvre d'actions d'ingénierie départementale.

L'assistance technique 47 sera renforcée et des initiatives seront prises dans les semaines à venir.

De même, nous allons créer une Société d'Économie Mixte Patrimoniale que nous avons conçue comme un véritable outil d'aménagement du territoire.

Ensuite, ce sont les grands chantiers que nous menons ensemble, comme l'inclusion numérique ou le Très Haut Débit.

Par ailleurs, nous allons lancer en novembre prochain l'élaboration concertée d'un plan d'amélioration des routes départementales du quotidien, couplé à un objectif ambitieux de développement des mobilités.

Cet engagement porté par la majorité départementale prendra la forme d'un document prospectif visant à proclamer un calendrier des travaux du réseau départemental - secondaire dans un calendrier - financièrement supportable, et à encourager toutes les formes de mobilités, cela par un travail partenarial avec l'ensemble des collectivités concernées.

De même, nous actualiserons le plan départemental de l'habitat, sujet majeur pour nos concitoyens, mais également pour les territoires. Nous réunirons tous les acteurs du dossier et, avec eux, nous élaborerons un document prospectif pour développer une politique ambitieuse de l'habitat et de logement. C'est une préoccupation centrale de nos concitoyens.

La réussite de ces politiques passe par une gouvernance concertée avec les territoires. C'est ce que nous faisons, entre autres, à travers la Conférence des territoires, mais je souhaite faire évoluer cette Instance avec le souci d'une efficacité renforcée.

Enfin, et je tenais à vous en informer, à l'occasion de son congrès 2021 de Bourg-en-Bresse, l'Assemblée des Départements de France réalisera un livre blanc de 102 propositions qui sera notamment remis aux futurs candidats à l'élection présidentielle. Les Conseils Départementaux seront force de propositions dans la réalisation de ce livre blanc qui tiendra bien évidemment compte des attentes et des problématiques de notre territoire.

J'en profite pour préciser qu'il me paraît aujourd'hui indispensable de repenser et d'actualiser nos régimes d'aide de soutien aux communes pour les faire correspondre à la fois aux nouveaux enjeux, aux nouvelles priorités, mais également aux nouvelles attentes des élus locaux. Un groupe de travail sera donc mis en place au Département et je le piloterai personnellement. Les représentants des communes et EPCI seront bien sûr concertés dans ce chantier important pour développer l'animation et la redynamisation de nos territoires.

Pour terminer, je veux rappeler mon attachement indéfectible aux services publics de proximité, à leur développement, à leur accessibilité et à leurs qualités. Dans ce domaine, le Département fait déjà beaucoup, mais il faut aller encore plus loin pour préserver le maillage des centres d'incendie de secours, pour approfondir nos actions en faveur de la démographie médicale, pour étoffer le dispositif France Services, pour être encore plus proches de nos concitoyens, comme nous l'avons été pendant la pandémie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les lignes de force de notre action pour les mois et l'année à venir. Je sais pouvoir compter sur vous, au-delà de nos sensibilités, pour avancer ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR.

Merci pour ce discours à la fois fort et concis. Je voudrais simplement dire que lors de notre rencontre, le Procureur Général avait donné son accord - je parle sous son contrôle - pour rencontrer les élus à un niveau cantonal ou à un niveau EPCI. Régine POVEDA le rappelait. C'est une proposition qui nous est faite et je pense que la maille cantonale est intéressante. On va donc y travailler. Merci, Sophie, merci, Madame la Présidente. C'est à Monsieur le Député, Monsieur DAMAISIN, de commencer.

M. DAMAISIN (député de Lot-et-Garonne). –

Merci, Jean, de me laisser la parole. Bonjour, tout le monde. Au niveau des Parlementaires, je tenais à préciser que ce qu'il se passe dans le Lot-et-Garonne est assez rare. Tous les Départements ne nous laissent pas la parole et ne nous laissent pas participer à leur Assemblée Générale. Je tenais donc à tous vous féliciter, notamment le Conseil d'Administration, car, dans certains Départements, soit les Parlementaires ne sont pas invités, soit ils n'ont pas le droit à la parole. Je tenais donc à le préciser, car c'est important.

Je voulais aussi m'associer aux remerciements faits à Morgan TANGUY, avec lequel j'ai été très content de travailler durant ces 25 mois. Il a vraiment beaucoup apporté au Lot-et-Garonne. Sur de nombreux sujets, il a toujours été d'un calme parfait. J'espère que l'on ne vous regrettera pas, mais on vous regrette déjà un petit peu.

(Quelques applaudissements dans la salle)

Bon anniversaire également à Béatrice GIRAUD qui est présente.

Plus sérieusement, en 2021, outre le Premier Ministre, sont aussi venus d'autres ministres qui ont été très importants et qui le seront dans les mois à venir. Il s'agit de Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, qui est venu dans notre Département, certains maires ne peuvent pas dire le contraire, car il a su leur donner un « gros coup de pouce » par rapport à de grosses problématiques. La semaine dernière, Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée à l'Insertion auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi, qui est également venue, elle va, je crois, beaucoup nous aider sur le Lot-et-Garonne, comme elle le fait déjà. Il est important, pour nous, d'avoir des visites ministérielles comme celles-ci.

Ensuite, je voudrais parler d'un sujet très important qui me tient à cœur, dont on a déjà parlé, par rapport aux déserts médicaux. Tout à l'heure, Jean, tu as dit que l'on était, sur différents sujets, une force d'influence. Par rapport aux présidentielles en 2022, dans le Lot-et-Garonne, on pourrait innover, comme on le fait assez régulièrement, pour travailler collectif, travailler groupé. Je crois qu'il y a quelque chose à faire par rapport aux déserts médicaux. C'est-à-dire qu'il faut vraiment prendre le sujet à bras le corps, comme cela n'a jamais été fait. Par rapport à notre mandat, on ne pourra pas dire que l'on n'a rien fait, car on a augmenté le numerus clausus, ce qui n'avait pas été fait depuis des années. Je parle en général et non uniquement du Lot-et-Garonne. On aurait pu aller plus loin, mais on ne l'a pas fait. Je pense qu'il faut briser les tabous. Il y a des systèmes ou des zones géographiques qui existent, soit pour les infirmières, soit pour les pharmacies. Il y a aussi un contrat avec les fonctionnaires, quand ils font des études, que ce soit l'État qui paie, soit la France, soit les concitoyens

et après, ils ont un devoir. Je ne vois pas pourquoi on n'imposerait pas cela à nos médecins. Il faudra travailler ce sujet.

(Quelques applaudissements dans la salle)

De nombreux citoyens et maires me disent « À la fin de l'année, je n'ai plus de médecin ». Vous savez comme moi que c'est une catastrophe, mais on ne peut pas dire cela et ne rien faire. Je propose que, dans le Lot-et-Garonne, on soit force d'influence, comme tu l'as tout à l'heure, Jean, et que l'on propose des mesures aux candidats des présidentielles. Il faut y travailler, mais collectivement. Je parle aussi pour ma majorité. Mais, si l'on ne fait rien, cela durera encore ainsi, car on sait tous que ce sujet est extrêmement compliqué. Le problème est que l'on demande aux médecins de trouver des solutions contre le désert médical. Je pense que c'est aux politiques d'avoir du courage. On n'a pas le choix.

(Quelques applaudissements dans la salle)

Cela ne plaira pas à tout le monde, mais je pense que c'est vraiment important. C'est un sujet que je tiens à bras le corps. Je vous le dis : de nombreux maires n'auront plus de médecin à la fin de l'année. Or, ce sont quand même des communes de 1 000 ou de 2 500 habitants, ce qui n'est pas rien. Dans mon équipe parlementaire, nous sommes 5 : il y en a 2 qui n'ont pas de médecin attitré et qui ont des soucis de santé. Il ne faut donc pas se voiler la face. J'espère n'avoir choqué personne, mais je crois qu'il faut se bouger. Que ce soient les Parlementaires, les élus ou les EPCI, nous devons tous travailler dans le même sens. J'ai le souvenir qu'un médecin qui devait venir dans le Fumélois - s'il y a des élus du Fumélois, ils me le confirmeront -, mais qui n'est pas venu, car on lui proposait une maison avec piscine dans le Gers. Pour moi, ce ne sont plus des médecins, mais des mercenaires. Il ne faut pas avoir peur de le dire. Les gens qui réclament toujours plus pour venir s'installer, je les appelle des mercenaires.

Ensuite, j'aimerais vous parler d'un sujet sur lequel nous avons bien avancé dans le Lot-et-Garonne : la fibre au niveau départemental. Je pense que le contrat a été signé avec le Département et j'ai de bons retours du côté départemental. Par contre, je n'ai pas de bons retours sur zones blanches téléphoniques. Il faut donc avancer aussi sur ce sujet.

(Applaudissements)

M. LAUZZANA (député de Lot-et-Garonne).

Mesdames et Messieurs.

Je vais rebondir sur les déserts médicaux. Quand j'ai commencé ma médecine, il y a plus de 40 ans, c'était le *numerus clausus* avec le concours en médecine pour l'imposer. Il n'a pas été tenu compte des évolutions sociologiques ni des changements. Les femmes sont bien meilleures que les hommes et par exemple, 66 % de femmes sont reçues au concours de médecine. Cela n'a pas été anticipé et en effet, on sait que maintenant, les médecins ne fonctionnent pas comme avant. Il faut donc voir cela avec nuance. Il n'y a pas solution qui règlera tout. C'est en ensemble de solutions que l'on a essayé de mettre dans « Ma santé 2022 », qui doivent être appliquées au fur et à mesure pour trouver du corps médical, car nous gérons une pénurie dramatique qui va malheureusement continuer. C'est une pénurie très importante.

J'aimerais juste revenir sur quelques éléments.

Il a été dit par le Président qu'il y avait maintenant une attention particulière aux territoires. À travers la crise, cette nécessité de faire de la proximité et de se rapprocher des territoires a été démontrée. Je voudrais rappeler des éléments forts. Notamment, « Action Cœur de ville », dont Tonneins bénéficie, me tient à cœur. C'était pour les villes moyennes (Marmande, Villeneuve et Agen en ont également bénéficié), mais nous avons décliné ces dispositions dans « Petites Villes de demain » pour les villes plus petites, pour justement aider les centres-bourgs et redynamiser les cœurs de nos petites villes. C'est une action d'ingénierie et de mobilisation des services de l'État très importante. Il y a donc une action forte en direction des territoires.

Une question avait été posée sur la péréquation par rapport aux petites communes rurales et je vais juste vous donner un chiffre. Dans la DGF, depuis 2007, la péréquation a plus que doublé : elle est à +35 % dans les critères de péréquation. Il y a donc une évolution qui a continué. J'étais encore vendredi matin en train de voter dans l'hémicycle la loi de finances. Il n'y a jamais eu de baisse des dotations aux collectivités, contrairement à ce qui était prévu et à ce qui a été fait avant. De plus, des compensations ont aussi été faites à l'euro près, ce qui n'était pas l'habitude de l'État auparavant.

Je vais terminer sur ce point, mais je crois que, véritablement, dans une assemblée comme celle-ci - on peut le dire -, une attention particulière est portée aux collectivités. Les collectivités font une action forte en rétroaction. Je crois qu'un dialogue s'est maintenant institué avec les services de l'État et à travers la crise, un certain nombre de réunions ont eu lieu. Ce contact-là doit continuer dans l'avenir, car il enrichit tout le monde et nous évite, à nous, Parlementaires, de faire des erreurs. Je fais partie d'une Commission intitulée « Évaluation des lois ». En effet, on s'aperçoit que l'on peut voter des lois très bien conçues, mais lorsqu'elles sont déclinées sur le terrain, cela contredit parfois ce qu'il

s'y passe justement. Par ailleurs, on peut même avoir des actions contraires à ce que l'on pense en votant une loi. Ce dialogue doit donc continuer avec vous. Je crois que nous sommes sur une bonne pente et il faut persister dans ce schéma-là. Merci.

(Applaudissements)

M. FRESCHI (député de Lot-et-Garonne).

- Mesdames et Messieurs. Monsieur le Maire de Tonneins,

Merci de nous recevoir chez vous. Je vais essayer de tenir un propos court et respecter les 5 minutes. Sinon, vous allez dire que ceux qui font de la politique ne tiennent pas leurs promesses. Vous démontrez chaque jour que vous tenez les vôtres et en tout cas, nous tenons nos engagements.

Beaucoup de choses ont été dites et bien dites. Il est donc difficile d'ajouter à un menu qui a déjà été copieux et précis. En revanche, je voulais quand même insister sur la présence de l'État et sur l'action portée par le Gouvernement ces 4 dernières années (puisque nous sommes à l'heure de faire un bilan). J'ai vu qu'une question avait été posée sur la péréquation. Finalement, le discours est : que fait l'État central, que fait le Gouvernement pour les territoires ruraux ?

Un intervenant. - C'est un problème de survie de notre ruralité !

M. FRESCHI (député de Lot-et-Garonne). e

Exactement. Et je pense que cela a été extrêmement bien identifié. Je ne dis pas que toutes les réponses sont aujourd'hui satisfaisantes ou qu'elles ont montré leur efficacité, mais en tout cas, elles sont mises en place sur le terrain. La LCT, mise en place par Jacqueline GOURAULT, est une agence dont la vocation est justement d'aider les collectivités qui ont des projets, que ce soit d'ordre financier, que ce soit en termes de technique, de logistique, d'ingénierie. C'est quelque chose qui est réel. Il y a « Action Cœur de Ville » qui bénéficie à des villes comme Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot ou à Agen. On a aussi « Petites Villes » de demain qui est un dispositif extrêmement innovant. J'ai vu le maire de Cocumont tout à l'heure : c'est quelque chose dont il se saisit avec efficacité et surtout avec vision, ce qui est extrêmement important. Concernant « Territoires d'industrie », il s'agit de 7 M€ qui sont versés pour le développement de l'entreprise, pour faire en sorte que celle-ci puisse se redynamiser et dynamiser le territoire.

On a ici la chance d'avoir une entreprise, K-Ryole, qui s'est installée il y a peu de temps, qui bénéficie d'un soutien des collectivités et de l'État. Sans l'État et sans l'action portée par Jacques BILLIRIT et bien sûr Dante RINAUDO au niveau du Lot-et-Garonne, K-Ryole ne serait pas venue ici. Il faut ne faut donc pas avoir tout le temps, un discours pessimiste en disant que l'État ne fait rien pour les territoires, car cela est faux. Je vais même vous dire que cela n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Il n'y a jamais eu autant d'actions déployées vers les territoires, vers les territoires ruraux et en particulier vers les élus ruraux. Tout à l'heure, a été évoqué le dispositif qui permet le déploiement de la fibre pratiquement à coût zéro pour la collectivité, là où on nous promettait un déploiement de la fibre bien plus long et bien plus cher. On peut se satisfaire de voir aujourd'hui des communes qui peuvent bénéficier de la fibre. Tout le territoire n'est pas encore maillé. Peut-être existe-t-il des difficultés de déploiement sur le terrain ? Comme vous, j'entends le fait que, dans certaines communes, tout est enterré et que l'on est obligé de mettre des poteaux, ce que je ne trouve pas normal, comme vous. Dernièrement, des efforts ont été faits afin de protéger les réseaux. En revanche, notons que la fibre arrive là où elle ne serait pas arrivée sans l'action de l'État et de Julien DENORMANDIE à l'époque. Il y a eu beaucoup de choses :

- France Relance, 5 M€ pour le volet écologique.
- 4 M€ pour Ma Prime Renov ;
- 10 M€ pour le volet compétitivité qui bénéficie à 14 entreprises

L'État est présent.

La justice de proximité : Je vous remercie, Monsieur le Procureur Général, vous avez très bien expliqué par vos propos, la réponse proposée par l'action portée par Éric DUPONT-MORETTI qui est une réponse qui n'est pas hors sol, car c'est ce dont on discutait la dernière fois à l'assemblée des communes rurales du Département, où justement, vous évoquiez ce sentiment d'être un peu démunis par rapport à des incivilités. Aujourd'hui, vous avez une réponse et je remercie Jean DIONIS qui, au sein de l'ADM 47, va préciser, déployer l'ensemble de ces mises en œuvre sur ce volet.

Je voulais à nouveau dire qu'un certain nombre de choses sont extrêmement bien, notamment France Services. On est d'accord. Les services publics ont déserté vos territoires ces 25-30 dernières années. C'est ainsi. On ne va pas dire qui est responsable, mais il faut trouver une réponse. On a donc des Maisons France Services qui se déploient sur le territoire. À l'heure actuelle, on a 13 maisons France Services, dont certaines fonctionnent très bien et d'autres qui vont ouvrir comme celle de Miramont de Guyenne - j'ai vu le maire tout à l'heure - ce qui est extrêmement bénéfique pour notre territoire.

Je me permets un dernier mot sur la santé. Je crois que l'on est tous dans l'angoisse, ce qui est parfaitement légitime, par rapport à cette question de la désertification médicale. On se rend bien compte que l'on récolte aujourd'hui ce qui a été semé il y a 10-15 ans, mais ce n'est pas la seule réponse. Je serai moins pessimiste que mon collègue Olivier DAMAISIN. On a fait et l'on est en train de faire des choses : le numerus clausus a été cassé, on développe les pratiques avancées pour les infirmiers, on développe la télémédecine. Ce n'est pas parfait, mais à moyens humains manquants, on est obligé de trouver des réponses. Aujourd'hui, verser dans des discours un peu simplistes - vous savez comme moi que ce qui est simple est souvent faux - ne permet pas de trouver ou de donner une réponse aux problèmes de terrains.

On a donc aujourd'hui un vrai problème de démographie médicale. L'angoisse existe. Les réponses sont apportées aujourd'hui. Aucun magicien n'est dans la salle pour faire en sorte qu'une génération spontanée de médecin arrive en Lot-et-Garonne. Par contre, je crois qu'il faut que l'on travaille ensemble, plutôt que les uns contre les autres. On travaille avec les services de l'État pour l'intérêt général de nos populations. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Gaëtan MALANGE, qui est le suppléant de Madame BONFANTI-DOSSAT, maire de Saint-Barthélemy.

M. MALANGE (suppléant de Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, Sénatrice de Lot-et-Garonne). - Merci.

Monsieur le Président,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Élus.

Permettez-moi, en premier lieu, d'excuser très sincèrement Madame le Sénateur Christine BONFANTI-DOSSAT qui est retenue par des engagements personnels hors du territoire, auprès desquels elle n'a pas pu se départir. En tant que suppléant, vous me permettez donc de prononcer ces quelques mots en son nom et faire passer les messages qu'elle a souhaité également vous délivrer.

Je remercie également à mon collègue Sénateur Franck MONTAUGÉ pour la qualité du rendu sur cette mission d'information sénatoriale, sur laquelle de nombreux Sénateurs, dont Christine BONFANTI, ont été mobilisés à la suite de plusieurs dossiers et de très nombreuses remontées d'un grand nombre de maires et d'élus de notre Département, sur cet épineux dossier de la défense incendie.

Évidemment, des remerciements appuyés à Dante RINAUDO pour cet accueil dans cette si belle Salle de La Manoque que les élus du Marmandais connaissent bien, pour avoir de nombreuses réunions communautaires.

J'aimerais délivrer un message plus particulier aux nouveaux maires. Le Président Jean DIONIS l'a évoqué. Je crois qu'il y a un peu plus de 40 % de nouveaux élus au sein du Lot-et-Garonne, parmi les 319 communes. Pour Christine BONFANTI et moi-même, la priorité est de rendre visite à ces nouveaux élus, à ces nouveaux maires, afin de redire à quel point nous sommes à leurs côtés, à vos côtés, et de faire comprendre que le Sénat est aux côtés des communes.

La commune, on le sait, est la cellule de base. C'est une entité d'Administration par excellence pour nos concitoyens, c'est l'échelle des bons et des mauvais jours que nous vivons tous chacun dans nos communes et, encore une fois, c'est celle, je crois, à laquelle s'identifient le plus nos concitoyens. Les Sénateurs, cher Jean-Pierre MOGA, puisent leur force et leur légitimité dans cet ancrage territorial.

Oui, il y a les territoires de la République, ce qui est souvent évoqué pour parler de situations complexes, mais, dans cet esprit de décentralisation que nous souhaitons, il y a aussi une République des territoires. Je crois qu'il est important d'en avoir conscience, notamment à la veille d'échéances nationales qui vont ouvrir de nombreux débats. Car, l'horloge démocratique de nos institutions ne peut pas être réduite à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct et à la réplique quasi sismique des députés. Il y a un Sénat, une Assemblée des territoires qui n'est pas inscrite dans le même temps que ce quinquennat et qui est utile à l'ensemble des élus locaux.

En cette période crispée où nos élus, nous l'avons dit à plusieurs reprises, sont la cible de violences verbales et physiques, permettez-moi de saluer une nouvelle fois l'ensemble des collègues qui ont été touchés par ce genre d'agression. Je vois dans la salle Michel PERAT, le maire de Clairac. Par rapport à ces violences auprès des élus, j'aimerais vous dire à quel point le Sénat a été mobilisé dans un travail législatif afin de combattre ces formes intolérables de violences.

La campagne présidentielle ouvrira de nombreux débats. Je veux revenir sur celui du grand acte de décentralisation qui est attendu par l'ensemble des territoires et des élus. Il faudra reparler de cette thématique très importante sur cette décentralisation. Je pense notamment à l'autonomie financière des collectivités qui a été malgré tout entachée, entamée avec la suppression de la taxe d'habitation. On voit parfois des conséquences imprévues. Cette semaine, nous avons eu le syndicat d'Agen, avec des conséquences inattendues sur le foncier bâti.

Il faudra également parler de la responsabilité de l'État, qui est une compétence régalienne sur la santé, sur la désertification médicale. Nous avons tous le même constat. Je crois qu'il est temps, sur la prochaine mandature et sur le prochain quinquennat qui s'ouvre, d'aborder des thématiques très courageuses et très sereines sur des engagements qui pourraient être communs, quels que soient

les bords politiques, sur la coercition. Cela fait des années que les élus locaux l'attendent. Et quand on voit la concurrence infra départementale ultra déloyale - c'est le cas du Mas d'Agenais, à Marmande, dans le Fumélois, dans de nombreux autres territoires -, je crois qu'il faudra vraiment mettre ce sujet de la coercition sur la table.

J'aimerais également évoquer les crédits de terre qui doivent se prolonger pour les années à venir à une hauteur que nous attendons, parce que l'investissement public est soutenu et que nous en avons besoin, malgré l'effort qui a été fait sur la hausse exceptionnelle de 350 M€. Mais, cela doit aller encore plus loin, les besoins de ces débuts de mandat étant très importants.

Il faudra également mettre sur la table le sujet de la simplification et de l'adaptation des normes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce handicap majeur aujourd'hui qui est un frein résolu pour les communes, pour l'investissement public communal et pour nos entreprises locales. Nous voulons que cette décentralisation favorise l'exercice des libertés locales, la différenciation - la Présidente du Département en a parlé -, tout en respectant l'unité de la République puisque nous y sommes tous attachés. De plus, la décentralisation doit également être proche du territoire qui n'est pas forcément édictée de Paris dans l'acte fort de décentralisation que nous attendons. C'est ce qui veille littéralement à l'équilibre des territoires au sein d'un même Département, mais également au sein des grandes Régions.

Je conclus vous en disant à quel point Christine et moi-même sommes à votre écoute, à votre disposition dans les mois à venir. Je ne résiste pas au fait de partager avec vous cette phrase de Gaston MONNERVILLE, grand Président radical du Sénat qui disait : « Si l'Assemblée nationale est le reflet de la démographie du pays, le Sénat est le reflet de sa terre et de sa géographie. » Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci. Jean-Pierre MOGA, qui est ici chez lui.

M. MOGA (Sénateur du Lot-et-Garonne).

Merci, Monsieur le Président. Je suppose que vous avez modifié le protocole et fait passer les députés en premier pour que le régional de l'État puisse parler en dernier. Parler en dernier a d'énormes avantages, mais à mesure, j'ai rayé une grande partie de ce que j'avais prévu de dire, puisque mes collègues, Députés et Sénateurs, l'ont déjà dit. Malgré cela, je vais essayer de passer dans les 5 minutes. Je dois dire que le Gouvernement, certains sont là, nous y a habitués, puisque le Sénat, comme l'Assemblée nationale, nous a habitué à la procédure accélérée. On a donc l'habitude de fonctionner rapidement et le train des Sénateurs est un véritable TGV. De plus, j'ai vu que, dans les

débats, votre Président faisait comme le Gouvernement et qu'il procédait aussi par ordonnance, puisqu'il dit à chaque fois « On verra plus tard et on vous enverra les comptes-rendus ».

(Quelques applaudissements dans la salle)

Je tenais à remercier sincèrement Morgan TANGUY, pas seulement pour ces 25 mois passés en Lot-et-Garonne, mais pour la manière dont il a rempli sa mission. Je crois que c'est ce qui est important. Il a, en plus, rempli un moment qui était extrêmement difficile et pénible pour tout le monde par rapport à la pandémie. Je crois que l'on a eu la chance, vous avez eu la chance, Monsieur le Préfet, d'avoir un Secrétaire Général sous-Préfet de Marmande qui avait l'art et la manière de faire passer un certain nombre de consignes. Donc merci Morgan et tous mes vœux de réussite dans votre nouvelle fonction.

(Applaudissements)

Comme partout dans vos mairies, le travail parlementaire a été fortement impacté par la pandémie, surtout pendant le premier confinement, où l'on a quand même continué à fonctionner, mais en respectant les distances réglementaires, etc.

Par rapport à cela, certains projets de loi ont dû être repoussés, voire peut-être abandonnés. Je pense notamment à de grands projets qui, à mon avis ne le seront pas et reviendront, concernant les retraites ou d'autres projets.

Mesdames et Messieurs les Maires, à mon tour, je voudrais vous féliciter et vous témoigner toute ma reconnaissance pour le travail que vous faites au quotidien. Je voudrais aussi saluer votre capacité d'adaptation, celle de vos équipes, votre capacité à faire appliquer les consignes. On sait que les choses n'ont pas été simples au début de votre mandat, surtout pour les 40 % de nouveaux arrivants qui ont certainement des difficultés. J'ai été moi aussi nouveau maire, je sais ce que c'est (nous sommes nombreux à l'avoir été ici, autour de la table) et les problèmes liés à la pandémie n'ont pas dû rendre les choses faciles. Vraiment, bravo à tous pour votre capacité d'adaptation, mais aussi votre capacité à rebondir.

Je voulais vous parler très rapidement de deux lois, qui, à mon sens, sont très importantes : la loi PUMa et la loi 4 D.

La loi PUMa est la plus grosse loi du mandat. Je crois qu'il y a eu 4 000 amendements chez vous. Chez nous, il y en avait 1 600/1 700 en Commission et 1 200... J'étais chef de file et j'ai donc passé toute la loi au peigne fin et je crois que nous avons eu 2 200 amendements. Cette loi qui n'a donc

laissé personne indifférent devrait permettre - ce n'est pas sûr - de réduire de 40 % nos gaz à effet de serre. L'Europe demande 55 %. Comme pour la santé, nous aurons donc certainement une nouvelle loi dans les années à venir, pour nous aider à atteindre ces objectifs qui sont, je crois, nécessaires pour arriver à limiter l'augmentation des températures et le changement du climat. Cette loi va changer nos modes de consommation, d'alimentation et nos modèles de production. Elle va aussi changer nos modes déplacement. Je ne développerai pas, mais dans nos départements ruraux, la mobilité est un gros problème, de même que les modes de déplacement, le logement et l'artificialisation des sols. Cela fait aussi partie de la fracture.

Concernant la loi 4 D, cette loi n'est pas encore passée à l'Assemblée nationale. Vous savez que le Sénat est le représentant des territoires, des collectivités. On espérait beaucoup de cette loi, mais a priori, elle sera un peu décevante par rapport à nos attentes et aux vôtres. Elle touche en effet à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et à la décomplexification.

Je voulais vous dire, mais mon collègue l'a dit, que l'on était les représentants des collectivités. Comme ma collègue, Madame BONFANTI, je suis entièrement à votre disposition. Je suis, moi aussi, très inquiet. J'avais prévu 2 pages concernant la démographie médicale. Je suis Tonneinquais, de l'arrondissement de Marmande. Je suis extrêmement peiné et inquiet par rapport à ce qu'il se passe à l'hôpital de Marmande et de Nérac, dont j'ai été Président pendant 13 ans. J'ai posé une question à Olivier VÉРАН concernant ce vrai problème de démographie médicale et d'accès aux soins. Je ne ferai pas beaucoup plus long. J'aurai la réponse à ma question mardi matin.

Presque tout a été dit par rapport à cela, sauf qu'il y a aussi des solutions. On aura les effets du numerus clausus dans 10 ans, cela a été dit. Ce n'est pas la faute du Gouvernement actuel si on ne l'a pas ouvert assez tôt. Pendant 10 ans, il va donc falloir gérer la misère et 97 % des Français souhaitent obliger les médecins à s'installer dans des zones sous-dense. Je sais que ceux qui sont là n'y sont pas favorables. J'y suis personnellement favorable. J'avais fait un amendement dans la dernière loi « santé » sur le sujet. Il y a eu un vote public et j'ai fait 35 voix. Mesdames et Messieurs les Maires, je conclurai sur ce point. Dites à vos concitoyens que quand ils choisiront leurs Parlementaires, ces derniers soient favorables à ce que l'on incite fortement les médecins à venir dans des zones tendues.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR

Monsieur le Préfet, c'est comme lorsque le Gouvernement parle à l'Assemblée nationale, vous n'avez pas de limite de temps, mais si vous pouviez prendre en considération l'hypoglycémie dans laquelle nous sommes.

M. CHAVANNE (Préfet de Lot-et-Garonne)

Rassurez-vous, Monsieur le Président. Merci de m'avoir invité à votre parlement des maires. J'ai bien compris que c'était un parlement dans tous les sens du terme. Il est représentatif, il est un lieu de débats, généralement de consensus, pas forcément toujours, à l'unanimité. Vous savez organiser le débat. J'ai bien compris qu'il ne me resterait que 3,30 minutes. Je suis à mon tour appelé à « conclure » vos travaux, mais en même temps, par rapport à un discours de 11 pages, les orateurs précédents en ont épuisé 9,5 pages, ce qui est un très grand avantage pour le calendrier.

Je voudrais avant toute chose vous dire que je suis venu, outre avec Morgan TANGUY que je tiens à saluer, avec le pack de l'État. Le vocabulaire est évidemment en pays de rugby et assez choisi, d'abord parce qu'il est soudé et qu'il est renouvelé. Nous avons salué hier le départ de Morgan TANGUY pour la Direction Générale des collectivités locales et nul ne doute qu'il se souviendra des termes des travaux de l'Assemblée des Maires du Lot-et-Garonne.

Je voudrais en même temps saluer Monsieur BOURDA, le nouveau sous-Préfet de Villeneuve que, pour beaucoup, vous n'avez pas eu l'occasion de voir,

Monsieur GUILLOT, le nouveau Directeur départemental des territoires, qui est également l'un de vos interlocuteurs de très grande proximité,

Le Colonel HOUZÉ, le nouveau commandant de groupement de Gendarmerie de Lot-et-Garonne, qui, ainsi que cela a été cité tout à l'heure, est un interlocuteur de proximité des maires.

J'ai été à peu près exhaustif. J'aimerais simplement rappeler que la présence de l'État dans les territoires ne se résume pas à l'administration civile, que la présence de la justice y est évidemment importante, mais que l'État est aussi un État militaire. Et je salue le Colonel CASSAN, le nouveau chef de corps du 48^e RT que nous avons accueilli il y a quelques semaines et qui a voulu participer à nos travaux.

Sur les 11 pages du discours que j'avais préparé - on pourra peut-être vous donner les données chiffrées que j'avais élaborées -, je voulais reconnaître et saluer votre action et votre dévouement. Nous savons tous quels repères le maire représente pour nos concitoyens, à la tête de ces petites Républiques des territoires que sont communes.

Je rappelle le travail que nous avons fait avec Monsieur le Procureur Général d'Agen, avec les deux Présidents des Associations de Maires, à l'appui des demandes de plusieurs d'entre vous d'être

reconnus comme victimes dans ces infractions que nous avons relevées - au titre de la justice et au titre de l'Administration territoriale - comme étant, aujourd'hui, les caractéristiques d'un cadre social qui a changé. Il n'est pas besoin de le dire : Internet, les réseaux sociaux et la téléréalité ne s'arrêtent pas aux frontières des villes et des communes les plus importantes. Les épreuves et la période de la COVID ont montré une levée des inhibitions dans nombre de nos populations - pas seulement les plus jeunes - dans leur rapport à l'autorité, dans le cadre familial, le cadre public, jusqu'au plus profond des territoires, territoires sur lesquels les élus municipaux sont évidemment en première ligne.

Je rappellerai rapidement que les circulaires que ma prédécesseure vous avait adressées vous invitent à informer de ce genre de situations les sous-Préfets, pour qu'ils puissent, le moment venu, et viennent à votre appui dans le cadre de leurs pouvoirs.

Je souligne, ainsi que cela a été fait, que l'offre de formation, notamment de la Gendarmerie nationale, à la gestion des incivilités se double d'une autre offre sur laquelle nous ne nous sommes pas appesantis : la sensibilisation à la cyber malveillance et à la cyber menace. En effet, au-delà de vos situations individuelles, vous gérez beaucoup de services publics qui sont soumis à des agressions informatiques. À cet égard, nous savons combien certaines collectivités, peut-être un peu fragilisées par leur taille, peuvent subir des dommages - plus que certains services publics -, lorsque vous perdez par exemple la gestion des données de votre cimetière, situation qui s'est déjà trouvée.

Nous avons parlé assez largement de la santé. Mais, avec l'autorisation du Procureur Général, je voudrais simplement ajouter que nous participions hier au Comité Local d'Aide aux Victimes. Nous avons souligné à la fois les succès et les nouvelles mesures mises en œuvre - que ce soit sur les téléphones grand-danger ou sur les bracelets anti-rapprochement -, mais en même temps, nous avons constaté l'augmentation des faits de violence dans le Département (1 478 faits contre 1 260). Cette augmentation est essentiellement le fait de violences intrafamiliales : 78 % des cas sont des victimes femmes et sont à 70 % dans un cadre conjugal. Le Grenelle des violences conjugales visait justement à mettre en œuvre ce que nous avons fait récemment au cours de ce Comité Local d'Aide aux Victimes.

Parmi les sujets que les Parlementaires ont évoqués, figure le soutien à l'économie et France Relance. Il s'agit évidemment des montants extrêmement importants, mais avec des effets individuels pour les Lot-et-Garonnais :

Avec « MaPrimeRénov' », 1 369 personnes ont touché, au total, près de 4 M€ d'aides.

La prime à la conversion et le bonus écologique ont concerné 1 800 dossiers pour 7 000 M€.

Pour les entreprises que nous ne voyons pas, qui sont pourtant le substrat économique des territoires, 9 118 entreprises ont touché 124 M€ dans la période COVID pour maintenir leur

activité, ce qui représente 67 % des entreprises de Lot-et-Garonne et 68 % des salariés concernés par des indemnisations de leur chômage par cette activité partielle.

La baisse des impôts de production s'élève à 34,7 M€ au bénéfice du territoire du Lot-et-Garonne. Bien entendu, il existe d'autres exonérations fiscales et sociales sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais c'est un total de 304 M€ qui ont bénéficié au territoire.

J'aimerais dire aussi que, dans les soutiens que vous avez évoqués les uns et les autres, le plan de relance concerne également les friches industrielles. Nous avons vu combien nous en avons besoin. Le Président et les élus ici ne manquent pas de soutenir un certain nombre de tranches sur lesquelles nous avons des projets. Il y en a déjà eu pour 2,240 M€ l'année précédente avec 13 projets qui ont été soutenus et nous avons un certain nombre de projets. J'ai bien compris qu'il y avait encore largement de quoi alimenter les candidatures du Département aux friches que le Gouvernement a prorogé puisque ce qui était une initiative exceptionnelle, la détection, à l'occasion du plan de relance, d'un besoin, est devenue un besoin permanent. Nous savons la disproportion que vous avez rappelée tout à l'heure, Monsieur le Président, entre l'ampleur des sinistres, c'est-à-dire des friches, et le coût par rapport aux capacités des territoires concernés.

La dotation de soutien à l'investissement local, Monsieur FRESCHI en a parlé tout à l'heure rapidement. Mais, aujourd'hui, 2021, c'est +41 % de dotations par rapport à 2020 :

- 5,390 M€ de DSIL de relance et 3,38 M€ de DSIL de droit commun ;
- la DETR, c'est 8,332 M€ de subventions sur 231 projets et 25 M€ d'investissements global.

Le total des enveloppes départementales s'est ainsi monté à 17 M€.

Une précision pratique pour vous, Mesdames et Messieurs les Maires : à partir de cette année, on initie la dématérialisation du dépôt et d'instruction des demandes de subventions pour vous en faciliter la tâche, pour assurer un délai plus court entre le dépôt du dossier, l'instruction et la décision d'attribution afin de vous permettre de bénéficier d'informations claires au moment où vous votez vos budgets. Cela est mis en œuvre dès cette année. Cela n'a pas de caractère obligatoire, mais c'est fortement incitatif. La procédure s'achèvera le 31 décembre, mais je ne peux vous inciter qu'à y avoir recours. Et si je totalisais les subventions de l'État aux collectivités dans le Département, 172 M€ de dotations ont bénéficié au territoire.

Tout à l'heure, vous avez évoqué rapidement les catastrophes naturelles, le fait que des épisodes climatiques aient touché le territoire sur deux cas :

- pour les inondations de février : la procédure de catastrophe naturelle et l'ensemble des 144 demandes communales ont été traitées et 101 communes ont été reconnues ;

- pour les orages des 8 et 9 septembre 2021 : 38 demandes communales, 38 demandes reconnues.

-

À propos de l'épisode d'inondation, vous savez que le Gouvernement met en place une procédure de solidarité à travers un mécanisme de dotation de solidarité nationale qui a fait l'objet de travaux avec les communes et les EPCI porteurs. La DDT nous a fait remonter ses premières estimations. Elles ont fait l'objet d'un examen avec le niveau central. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, l'enveloppe départementale devrait être déléguée très rapidement. Je vise à pouvoir la distribuer d'ici la fin de ce mois au plus tard, pour vous permettre, là aussi, de commencer les travaux. On sait tous que certains de ces travaux sont vitaux pour se préparer dans les meilleures conditions aux prochaines échéances.

Rapidement, vous avez évoqué l'agenda rural, c'est-à-dire tout ce qui concerne les territoires et l'ingénierie de projets d'un certain nombre de vos territoires. Concernant France Services, merci au Député FRESCHI d'avoir souligné que c'était une initiative de proximité, qu'elle pouvait avoir aujourd'hui un certain nombre de freins, notamment de communication que l'on vise à lever. En termes d'objectif gouvernemental, le Président de la République avait demandé qu'il y ait un espace France Services par canton à peu près. Nous avons un certain nombre de rendez-vous d'ici la fin de l'année. Nous sommes sur un objectif de 21 France Services à 13, 2 seront labellisés dans les semaines qui viennent. Nous avons évidemment l'objectif de répondre à cette cartographie des territoires, cartographie que nous compléterons avec les conseillers numériques qui, dans les espaces France Services - mais non uniquement - répondent à ce besoin d'appropriation de l'outil informatique que nombre d'entre vous rencontrent de la part de certains de vos administrés. L'idée est qu'à travers une allocation de 50 000 € par emploi - 38 postes sont d'ores et déjà ouverts pour le Département du Lot-et-Garonne -, on puisse faire rapidement cette amélioration de la couverture du territoire.

Je ne reviendrai pas sur la lutte contre la désertification médicale. Les Parlementaires l'ont dit. Nous sommes face à des difficultés considérables. L'Agence Régionale de Santé travaille et nous travaillons également à travers un certain nombre d'outils, notamment la DETR, à ces initiatives.

Nous étions partis sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Je remercie le Colonel TOURNAY pour son bilan de la situation, mais je le remercie surtout sur le travail qu'il va avoir à faire. En effet, l'arrêté préfectoral remontant à 2017, il devra être revu en 2022. Nous sommes donc dans le pas de temps de la révision tant du Schéma D'Analyse et de Couverture des Risques - travail considérable auquel les élus sont évidemment associés - que sur le règlement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Il existe sans doute des questions d'incompréhension sur

l'analyse et le constat. Lorsque l'on dit que 97 % des maires consultés n'avaient pas été concertés, nous avons la preuve que cela a néanmoins été fait. Il y a sans doute un effet de loupe la statistique en la matière. Néanmoins, j'ai le sentiment que tout cela a été fait. Par ailleurs, je rappelle que dans une circulaire de ma prédécesseure du 24 septembre dernier - circulaire que l'on peut vous ré-adresser si elle venait à manquer, puisqu'un certain nombre de maires qui en étaient destinataires ne sont aujourd'hui plus en fonction -, c'est cette tâche que vous aviez évoquée tout à l'heure.

Mais, je voudrais surtout dire qu'à travers la contrainte que représente le Schéma qui objective un certain nombre de choses... Le Colonel disait tout à l'heure que l'on pouvait aller jusqu'à 400 mètres. Sous réserve qu'il ne me contredise pas, j'ai le souvenir qu'il faut 1 minute pour établir une lance de 100 mètres et qu'il faut 1 minute à l'eau pour parcourir les 100 mètres, ce qui veut dire qu'à l'arrivée du camion, il y a déjà 8 minutes pour accéder au chantier et éteindre l'incendie. Et, 8 minutes, c'est très long sur un incendie, vous le savez autant, sinon mieux que moi.

Parler de la DECI, c'est aussi parler de la DETR. Au cours de la Commission des élus, nous avons prévu que des crédits soient réservés à cela. J'en donne simplement pour preuve 3 chiffres : sur 2019, 2020, 2021, nous avons eu 10, puis 11, puis 31 dossiers ; aujourd'hui, nous sommes à 51 000 € initialement financés au départ et cette année, nous sommes à 230 000 € de mise en œuvre. Je rappelle que c'est éligible à 40 % du coût hors taxe des travaux.

Le contrôle de l'égalité ne pouvait pas ne pas vous rappeler un certain nombre de ces contraintes dans le cadre du Schéma. J'assume complètement le fait de vous rappeler un certain nombre d'obligations, car derrière cela, c'est aussi votre responsabilité pénale qui peut être mise en œuvre.

Concertation et pragmatisme, cela veut dire, effectivement, beaucoup de travail. Nous avons les uns et les autres beaucoup anticipé sur le plan de charge de votre Assemblée Générale, Monsieur le Président, pour 2022. Merci de nous avoir accueillis.

(Applaudissements)

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, et bienvenus à tous les nouveaux du pack départemental, Monsieur MORALES, Monsieur GUILLOT et toutes les personnes qui sont là et que l'on salue. Jean-Marie LENZI et Yvon SETZE nous ont fait passer des questions, ainsi

que Monique AUCHE, Claudine EON et à nouveau Jean-Marie LENZI. Nous y répondrons par écrit, en liaison avec la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Préfet.

Merci de votre participation. Bienvenus au repas. Vous ne m'en voudrez pas. Je dois aller marier Madame la Pasteur de la communauté de l'Église Réformée d'Agen. Je vais essayer de ne pas être en retard, car cela n'arrive pas souvent. C'est donc Jean-Louis COUREAU qui présidera au repas en tant que Premier Vice-Président.

Merci beaucoup, bon appétit.

C'était une très bonne AG. Merci

(Applaudissements)

La séance est levée à 13 h 26.

